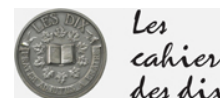


Les Cahiers des dix



François de Salignac-Fénelon, sulpicien Son Mémoire sur le Canada [1670]

Armand Yon, D. PH., L. ÈS L.

Number 35, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1025274ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1025274ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Yon, A. (1970). François de Salignac-Fénelon, sulpicien : son Mémoire sur le Canada [1670]. *Les Cahiers des dix*, (35), 141–190.
<https://doi.org/10.7202/1025274ar>

Description du Canada et de la
bonne destination pour les intérêts
français que pour ceux des colonies

Je ne puis pas faire une description exacte du Canada
parce qu'elle mangierait à une longueur qui peut être terminée
commence à des points qui ne veulent savoir précisément que
qui peuvent servir aux intérêts de la marine, et à la tranquillité
de la colonie. Je me borne donc à dire succinctement que ce pays
appelle Canada après de sept ou huit cent lieues de long
sur ce qui ne peut être défini par les Français ou les



répondre à l'honorable, et qui courent continuellement dans les pays
sans donner à l'empire une plus grande sécurité de la part de l'empire et
de la nation dans la pratique de notre religion, les honnêtes
sont plus dociles moins de l'empire, et plus de l'empire, mais
avec tout cela il se commet parmi eux beaucoup de délits
de vin et d'impureté qu'il ne soit et qu'il ne soit
que pour nous empêcher de nous en servir qui les
gouvernent; Tenez les par conséquent de quelle manière
va la religion dans les millions éloignés des provinces et
des états que les bons ne occupent, il faut comme
~~empire~~ dans les relations qu'il y a entre les provinces
sincères et véritables, mais il faut fort à l'empire que ce soit

François de Salignac-Fénelon, sulpicien: son Mémoire sur le Canada [1670]

III

par ARMAND YON, D. PH., L. ÈS L.

INTRODUCTION CRITIQUE

Le *Mémoire* que nous publions aujourd'hui est doublement inédit, en ce sens qu'il n'a jamais été édité ni imprimé et que, jusqu'ici, on n'en connaissait pas l'auteur.

Toutefois, quelques brefs passages en furent cités par de rares historiens, entre autres Henri Lorin² et Emile Salone³. Nous aurons à reparler de ces citations.

Sources — Le *manuscrit* est au nombre des pièces mises en dépôt par le ministère des Colonies aux Archives nationales françaises. Il a été relié à la suite de la *Correspondance générale* de 1671 pour le Canada. Cote : série C-11^a, vol. III, fol. 192 à 211.

Il se compose de dix-neuf feuillets petit in-folio (240 x 320 mm.), portant écriture sur recto-verso, sauf le dix-neuvième dont le verso est resté en blanc, soit en tout trente-sept pages de texte. Seuls les rectos ont été paginés au composteur, de 192 à 210, par le service des Archives françaises.

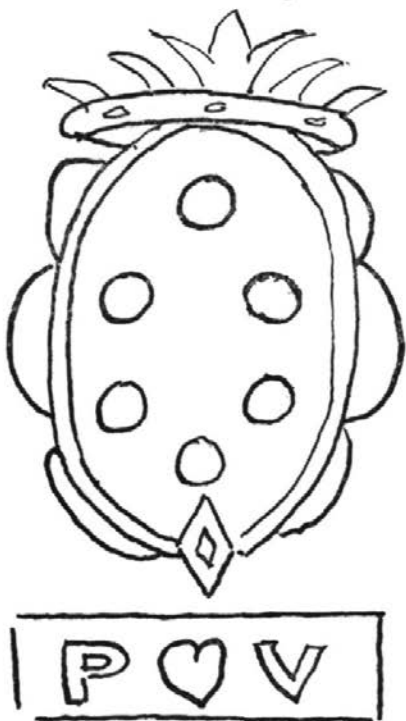
Papier — Le *papier* est un vergé de peu d'épaisseur mais de bonne qualité. Par transparence, on distingue dans la pâte : 1° un

1. Une monographie du sulpicien Fénelon a déjà été publiée par le même auteur (*Cahiers des Dix*, nos 33 et 34).

2. Dans *Le comte de Frontenac*, A. Colin, Paris, 1896 : 10, 12.

3. Dans *La colonisation de la Nouvelle-France*, Guilmoto, Paris, s.d., [1905] : 189, 192, 193.

écusson ovale, de dessin quelque peu fantaisiste, surmonté d'une couronne ducale; 2° au-dessous, les deux majuscules P.V. séparées par un coeur, le tout encadré en rectangle (fac-similé ci-dessous).



L'écusson paraît être celui des Medicis, caractérisé par ses pilules légendaires. On le rencontre assez fréquemment dans les papiers français des XVI^e et XVII^e siècles. Edward Heawood⁴, en cite deux exemples et, pour l'un d'eux, il donne un fac-similé (no 117), en tout semblable au nôtre.

Quant à la contremarque du papetier, il nous a été jusqu'ici impossible de l'identifier complètement. Il est plus que probable que la majuscule *P* est mise pour *Papeteries*, alors que *V* serait la première lettre du nom du papetier. Le cœur est, comme on sait, la marque distinctive des papeteries d'Auvergne. C'est donc parmi

4. The Bibliographical Society, Londres, 1931.

les anciennes papeteries d'Ambert et de Thiers qu'il importait de poursuivre nos recherches : elles n'ont pas donné de résultat appréciable.

Inscriptions — Le premier feuillet (fol. 192) ⁵ porte des cachets et sigles divers. Outre le sous-titre inscrit en marge : *Mémoire d'un missionnaire*, avec la date : 1671, dont il sera question plus loin, nous mentionnerons : 1° le cachet officiel ovale des Archives coloniales : *Marine et Colonies*, qui se trouve répété sur tous les feuillets du registre; 2° un autre cachet ovale, plus petit, plus pâle, plus ancien sans doute, qui ne se rencontre que fol. 192, ce qui semblerait indiquer que le *Mémoire* a fait d'abord partie d'un fonds autre que celui de la Correspondance générale; 3° en tête de la marge, une grosse inscription au crayon : *Canada, Amérique*, pour le classement; 4° enfin, au centre et en tête, lettre M soulignée d'une accolade : initiale de Joseph Marmette, indiquant que ce manuscrit était bon à copier pour le compte des Archives nationales d'Ottawa (1883) ⁶

Etat — L'état de conservation est excellent. Toutefois, les bords des feuillets sont coupés par endroits. De larges mouillures se laissent voir en queue. L'encre a naturellement pâli, quoique les caractères ressortent encore très bien. Certaines ratures, par exemple sur le mot *habituellement* (fol. 210), semblent faites d'une encre plus foncée; mais c'est l'exception.

Pour marquer une marge, l'auteur a plié verticalement chaque feuillet à environ 4 cm. du bord. Une charnière horizontale, la seule visible, indique que le manuscrit a été mis en double, sans subir les plis multiples de la correspondance. Ce dernier détail, joint à d'autres que nous mentionnerons, démontre que le *Mémoire* a été rédigé en France.

5. Comme le texte couvre rectos et versos des 19 feuillets (sauf le verso du dernier), nous désignerons les rectos par le numéro du feuillet (ainsi : 205), et les versos en y ajoutant la lettre v (exemple : 205-v.)

6. Les Archives possédaient déjà ce texte copié lorsqu'elles ont fait l'acquisition d'un microfilm du *Mémoire*. Nous avons pu le relire, dans le nouvel édifice, immense et somptueux, et obtenir même de la direction un tirage agrandi, qui constitue un excellent fac-similé.

Écriture — Plutôt anguleuse, l'écriture, sans être jolie, est généralement nette et d'une absolue lisibilité, avec des lettres bien détachées. Elle est sensiblement inclinée vers la droite, d'une pente très régulière, présentant entre autres particularités : hampes des *d*, des *l*, des *h*, bouclées et très hautes, presque démesurées; jamais d'apostrophe aux articles élidés; lettre *i* toujours pointée et isolée; *j* sans queue, ou *i* à l'italienne. Par contre, les queues des *p* et des *q* sont rentrantes et recourbées en hameçon.

Tout autre est l'écriture de l'inscription marginale du premier feuillet : *Mémoire d'un missionnaire* : 1671. Ici, les mots sont calligraphiés d'une main souple et experte. Ils ne sauraient être de l'auteur du *Mémoire*, et doivent être plutôt attribués à quelque commis de la Marine.

Orthographe — Il n'est pas inutile de dire un mot de l'orthographe de ce manuscrit. A première vue, elle paraîtra bien fantaisiste. Ainsi, l'auteur écrira *Urcellines* (fol. 206) pour ursulines⁷, *oubelonnière* (fol. 209) pour houblonnière, *hivroignerie* (fol. 210) pour ivrognerie, et encore *succinte*, *succintement*, *soither*, etc.

Certes, en 1670, la langue française est en passe de se fixer : c'est l'année où Molière donne son *Bourgeois gentilhomme*, mais, même dans le grand monde, on prend encore avec elle force libertés, et la marquise de Sévigné ne s'en fait pas faute ! Si donc l'orthographe de notre auteur est nettement inférieure à celle de ses maîtres Tronson et Bretonvilliers, nous nous garderons de conclure au manque de formation et de culture de notre missionnaire.

Mentionnons en passant une curieuse particularité de style chez l'auteur : dans l'expression « avant de », il omettra généralement le *de*, écrivant absolument « avant partir », « avant parler » (fol. 205), etc.

Enfin, l'auteur a inscrit en marge de nombreuses manchettes qui résument la plupart des paragraphes. Pour des raisons d'ordre

7. Ce mot semble avoir donné quelque tablature aux écrivains de jadis : dans son *Voyage*, un Périgourdin, le chevalier de Lagrange-Chancel écrira *ursellines* (Cf. *Bulletin de la Soc. histor... Périg. 1916*, XLIII : 292). Prêtre, Fénelon devait pourtant savoir que ces religieuses se réclament du patronage de sainte Ursule !.

technique et financier, il ne nous a pas été possible de reproduire ces notes.

Question de l'auteur — Jusqu'ici, nous avons présupposé que le *Mémoire* était bien de l'abbé de Fénelon. Nous ne devons pas tarder davantage à l'établir de façon certaine.

D'abord, ce ne peut être qu'un *prêtre* : non seulement l'auteur est préoccupé de choses de morale et de religion, mais il donne la première place à ces questions. Ainsi, quand il démontre la nécessité de construire un fort à l'entrée du lac Ontario, il suggère d'y transporter aussi le siège de la mission, afin que les missionnaires puissent « servir » (nous dirions : desservir) les Français et les sauvages en même temps (fol. 200-v.)

Parlant de l'ivrognerie chez les indigènes, il dit (fol. 203) qu'elle est « si continuelle qu'elle les empêche de profiter dans notre religion » ; il s'en prend aux coureurs de bois qui vont au-devant des sauvages pour recevoir leurs fourrures, au lieu de laisser ceux-ci venir jusqu'aux habitations et « y recevoir en même temps la religion » (fol. 203-v.)

Plus loin, (fol. 209-v), l'auteur étudiera à part « l'état de la religion en Canada ». Chez les sauvages, il déplore leur vie nomade, qui leur rend impossible la sanctification des fêtes de l'Eglise et l'observance du Carême (fol. 210). Il voudrait que leur conversion fût plus sérieuse, moins intéressée, et qu'en embrassant la foi, ils quittent « leur vie libertine, [ce] qui est l'essentiel de la conversion » (fol. 211). Quant aux Français, il concède qu'ils mènent au Canada « une vie plus réglée » qu'en France. C'est, ajoute-t-il, grâce au gouverneur et à l'intendant, qui [...] n'oublient rien pour faire régner Jésus-Christ dans tous ces pays barbares et sauvages » (fol. 211). C'est d'ailleurs sur cette pensée toute surnaturelle qu'il met fin à son mémoire.

Un tel langage, cela saute aux yeux, ne saurait être attribué qu'à un ecclésiastique.

Cependant, un prêtre employé dans l'enseignement ou le ministère des paroisses ne saurait fournir tant de détails sur l'état

des missions canadiennes et les moeurs particulières des sauvages. On songe plutôt à un *missionnaire*... D'ailleurs, à maintes reprises, l'auteur nous entretient ouvertement de ses travaux apostoliques (v.g., fol. 193-v., 199-v., 203, 203-v., 209-v., 211). Comment pourrait-il parler (fol. 210) des progrès « que feraient des missionnaires plus saints et plus éclairés que nous », s'il n'était lui-même l'un des ouvriers travaillant à la moisson ?

Au XVII^e siècle, trois congrégations religieuses se partagent les missions canadiennes : les récollets, les jésuites, les sulpiciens. Après un premier séjour au pays (1615-1629), les récollets n'y parviendront que le 18 août 1670⁸. Ce n'est donc pas un récollet qui, en 1670 ou 1671, nous rendra compte de son ministère chez les indigènes, chez qui il affirme (fol. 193-v.) avoir passé « deux hivers ». Ce ne peut être davantage un jésuite, car l'auteur nous parle toujours de « ces bons Pères » à la troisième personne comparant même son oeuvre à la leur (fol. 210). C'est donc un *sulpicien*, et cette opinion se voit corroborée par le langage même du narrateur : traitant des missions du lac Ontario, il dit « Notre mission était chez les Iroquois qui se sont établis de ce côté » (au nord du lac), et l'inscription marginale pour ce paragraphe porte : « Mission chez les Iroquois des ecclésiastiques de Saint-Sulpice ».

En 1671, les sulpiciens, curés et seigneurs de Montréal, ne possédaient qu'une seule mission, celle de Kenté, fondée en 1667 par deux des leurs : messieurs Claude Trouvé et François de Salignac-Fénelon⁹. Et Kenté était précisément un village iroquois situé au nord du lac Ontario. Les seuls missionnaires venus à Kenté avant 1671 étaient messieurs Trouvé, de Fénelon et d'Urfé, tous trois sulpiciens. Encore ce dernier n'y était-il que depuis l'été ou l'automne de 1669¹⁰.

L'auteur du *Mémoire* ne saurait être Claude Trouvé, supérieur de la mission. M. Bertrand, auteur de la *Bibliothèque sulpicienne*, dit que M. Trouvé « dut quitter la mission Kenté à l'automne de

8. Lejeune, o.m.i., *Dictionnaire ... du Canada*, art. Récollets.

9. Nous avons raconté cette fondation (cf *Cahier des Dix*, no 33, 1968 : 147 sq.)

10. Cf. *Abrégé de la mission de Kenté*, dans Dollier de Casson, *Histoire du Montréal*, éd. Flenley : 358.

1676 »¹¹. Par ailleurs, Dollier de Casson, contemporain et supérieur des missionnaires, et qui écrit en 1672 ou 1673, a bien soin de nous avertir¹² que ce missionnaire est toujours à son poste « ne l'ayant point abandonné depuis son commencement ».

Or, l'auteur du Mémoire, comme nous le verrons, est un homme qui a beaucoup voyagé. Il ne peut s'agir de M. François Lascaaris d'Urfé, arrivé, comme nous venons de le dire, au cours de l'été ou de l'automne de 1669, pour assister M. Trouvé dans ses travaux apostoliques : nous ne voyons nulle part qu'il ait fait le voyage de Montréal avant la date du Mémoire.

Notre auteur, par contre, nous apprend : 1° qu'il a fait deux ans de mission chez les Iroquois de la rive-nord de l'Ontario (fol. 193-v. 199-v.); 2° qu'il a passé *quatre fois*, sans décharger ses canots, certain endroit difficile du fleuve (fol. 194-v.).

Or, ces diverses conditions, qu'on ne trouve pas remplies par les deux premiers missionnaires, le sont parfaitement par le troisième, François de Salignac-Fénelon.

En effet, nous savons que celui-ci remonta le fleuve une première fois en octobre 1668, pour aller fonder avec Claude Trouvé la mission de Kenté¹³. Le printemps suivant, il revient à Montréal¹⁴ et pousse même jusqu'à Québec¹⁵. A l'automne, il se charge d'aller conduire à Kenté son parent François d'Urfé; quant à lui, il hivernera un peu plus à l'ouest, au lieu dit Gandatseteïagon¹⁶. Enfin, à une date que nous ignorons (mais probablement au printemps de l'année 1670), il est de nouveau au centre de la colonie, puisque, en août de cette même année¹⁷, Talon annonce à Colbert son prochain départ pour la France. Ce qui fait exactement quatre voyages et deux années de mission « aux Iroquois ». Le mémoire ne peut donc être que *l'oeuvre du sulpicien Fénelon*.

11. Bertrand, *Bibliothèque sulpicienne*, Paris, 1904 : 162.

12. Dollier de Casson, *op. cit.* : 350.

13. Dollier de Casson, *Histoire...*, 326, 350.

14. *Ibid* : 358.

15. Marie de l'Incarnation, *Lettres*, éd.: Richaudeau : II, 415.

16. Dollier de Casson, *op. cit.* : 358.

17. Lettre du 29 août 1670, dans *Archives de Québec*, 1930-31 : 117.

Le mémoire est anonyme, avons-nous dit, mais les signatures que nous possédons du sulpicien¹⁸ sont de même écriture que le manuscrit, avec, entre autres, les caractéristiques suivantes : pente très sensible vers la droite, hampes des *d* et des *l* très élevées.

Nous avons dit également¹⁹ pourquoi nous pensions que ce manuscrit fut remis à Colbert ou à quelque commis de la Marine par l'auteur lui-même. Après avoir été reçu chez le ministre, on l'aurait prié de mettre par écrit les renseignements qu'il apportait de la part de l'intendant Talon. Arrivé en France à la fin de l'année 1670, Fénelon dut rédiger ce travail au cours de l'hiver 1670-1671, mais les détails qu'il fournit concernent l'état du pays en 1670 : c'est pourquoi nous daterons le mémoire de cette année.

Aucun autre échantillon de ce beau papier, plutôt mince mais ferme, ne se rencontre dans les registres de la Correspondance générale, et, d'ailleurs le manuscrit, à peine plié en deux, n'a pu être expédié. L'argument décisif en faveur de la rédaction en France nous paraît être le suivant : à plus d'une reprise, ayant à parler du Canada, Fénelon le désigne par ces mots : « ce pays-là »²⁰.

Il nous reste maintenant à publier avec commentaire ce travail auquel François de Fénelon s'était appliqué, se trouvant alors soit au château de ses pères, soit peut-être à Paris, dans le calme de quelque salle du séminaire.

Et nous lui devons d'en conserver scrupuleusement l'orthographe.

18. Fac-similé, dans *Cahier des Dix*, no 34, h.-t.

19. Cf. *Cahier des Dix*, no 33; 153-154.

20. Cf. entre autres : fol. 201, 201-v., 202-v., 203, 211.

*Description du canada et de ce que l'on trouve
d'avantageux, tant pour les interets de Sa majesté que
pour ceux des colonies françoises qui y sont establies.*

Je ne pretens pas faire icy une description exacte du canada, parce qu'elle m'anguageroit a une longueur qui peut estre seroit ennuyeuse a des personnes qui ne veulent sçavoir précisément que les choses qui peuvent servir aux interets de Sa majesté, et a l'establissement de la colonie. Je me borne donc a dire succinctement que ce qu'on appelle canada a plus de sept ou huit cent lieues de long,²¹ et que tout ce qui n'a pas esté desfriché par les françois ou les sauvages est rempli de forests dont les arbres sont merveilleusement grands et beaux, ou de tres belles prairies dans lesquelles on trouve quantité d'élangs, de Cerfs, de chevreuils,²² etc.

Toute cette grande estendue de pais est coupée, quasi par le milieu, du grand fleuve S.- Laurens, dont le cours est desja connu aussi loin qu'on a peu penetrer dans le millieu des terres. Il traverse quatre grands lacs dans sa course²³, ou plutost il forme quatre petites mers avant que d'arriver aux habitations françoises.

Le plus esloigné de ces grands Lacs, s'appelle le Lac Supérieur,²⁴ auquel les peres Jesuistes ont aussi donné le non de mer de Tracy par reconnoissance des faveurs qu'ils ont reçu de luy.

Nous n'avons veu que la descharge de ce premier lac²⁵, aux environs duquel on trouve du cuivre, les pp. Jesuistes le parcou-

21. *Largeur du Canada*—La largeur du Canada « d'un Océan à l'autre » suivant sa devise, est d'environ 3000 milles; mais Fénelon, ici, veut parler du cours du Saint-Laurent, qui est en effet d'à peu près 800 lieues.

22. *Chevreuils, chevreux* — Sur le ms. on voit que le pluriel de chevreuil a été écrit « chevreux », puis corrigé en « chevreuils ». Plus loin, l'auteur, cédant au naturel laissera tout bonnement « chevreux ». (fol. 194). C'était là, évidemment, le pluriel courant usité en Nouvelle-France, comme d'ailleurs en Normandie, dans le Poitou et l'Anjou. Par contre, on m'a affirmé ne l'avoir pas entendu au Périgord. Le jeune missionnaire s'était donc, en trois ans, fait aux habitudes de langage du pays !

23. *Source du Saint-Laurent* — Fénelon semble sous-entendre ici que le Saint-Laurent prendrait sa source bien au-delà des grands lacs, qu'il traverserait.

24. *Lac Supérieur* — D'après Thwaites, *Jesuit Relations*. . . (XXXIII, 149, note) ce lac aurait été (dans la Relation de 1648-49) pour la première fois appelé « supérieur » à cause de sa situation au-dessus des autres.

25. *Décharge du lac*. — Si Fénelon a pu voir la décharge du lac Supérieur, il a dû pousser au moins jusqu'au Sault-Sainte-Marie — ou plus exactement « Sainte-Marie du Sault », comme on disait jadis. Comment s'y est-il rendu, sinon en empruntant, à l'exemple de Champlain en 1613, les diverses voies d'eau, aujourd'hui canalisées et appelées Trenton Waterways, qui mènent à la baie Georgienne? Quand entreprit-il ce lointain voyage? probablement au printemps de 1670 à la suite de son hivernement à Gandatsetiagon. Peut-être a-t-il passé là même où s'élève maintenant la petite ville de Fenelon Falls, ainsi nommée en souvenir de son apostolat (Cf. *Cahier des Dix*, no 34, 1969 : 142 sq.)

rent depuis long temps, et y sont mesme establis fort utilement et avec beaucoup [192 v.] de commodités, cet pourquoy ils en peuvent donner la carte particuliere et l'accompagner d'observations utiles mesme pour le cuivre dont on est presque assuré de découvrir des mines aux environs de ce Lac, juisqu'on en trouve desja de gros morceaux tous raffinés.

En descendant du lac Supérieur pour venir aux habitations françoises on trouve un rapide²⁶ par lequel ce grand lac se discharge. La navigation y est difficile mesme pour le canots descorce qu'on est pour l'ordinaire contraint de porter par terre de peur de se perdre dans des bouillons d'eau horribles. Au bas de ce rapide on rencontre un second lac nommé michigane, ou mer douce, il comprend la baie des puant, le lac des hurons que néanmoins quelques uns distinguent, quoi que ce ne soit qu'une continuation d'eau qui n'est separée par aucun rapide, ni par aucun destroit qui la puisse faire distinguer et nommer diversement. Toute cette estendue d'eau contient à ce que l'on croit sept ou huit cent lieues de circuit, et selon le rapport de l'un de nos missionnaires qui l'a parcouru durant plus de deux cent lieues, il n'a guiere moins d'estendue que celle que les geograffes donnent à la mer caspie. Il est vray qu'il n'est pas bien proffond quoi qu'il le soit néanmoins assez pour des barques²⁷. Les sauvages nous ont dit qu'il y a aussi des mines de cuivre dans les isles qui sont dans ce second lac²⁸.

En sortant de ce lac, les eaux sont resserrées par les terres quelles arousalent, et coulant quoiqu'imperceptiblement, elles vont former le lac Erié qui a bien cent lieues de long, mais nous ne sçavons pas précisément sa largeur qui paraît néanmoins fort grande. On pourra voir la citation de ces lacs dans la carte (193) que nous avons fait, où l'on voit bien mieux ces sortes de choses que dans des memoires²⁹.

Depuis le rapide que j'ay dict estre au dessous du premier lac il ni en a point d'autre jusques au bas de ce troisieme lac. Ainsi les barques auraient plus de trois cent lieues de belle navigation dans toute cette estendue d'eau.

26. *Rapide* — Ce rapide n'est autre que le « saut » Sainte-Marie. La différence de niveau entre le lac Supérieur et le lac Huron est d'environ 20 pieds (6 m.). Pour tourner ces rapides, un premier canal fut creusé dès 1798.

27. *Lacs Michigan et Huron* — Dans tout ce paragraphe Fénelon suit de très près le récit de son confrère Gallinée (Cf. Coyne, *Gallinée's Narrative* : 68.)

28. *Cuivre du lac Huron* — Renseignement personnel obtenu des sauvages. Il est confirmé par Ferland (*Histoire du Canada*: II, 59) qui assure que le P. Allouez, revenant en 1667 des Outaouais, apporta à Québec des morceaux de cuivre qu'il avait détachés d'une pierre, sur les bords du lac Huron.

29. *Carte* — La carte qui devait être jointe au Mémoire de Fénelon a malheureusement été perdue. Nous l'avons cherchée en vain dans les dépôts de Paris, comme nous l'avons déjà expliqué (*Cahier des Dix*, no 33 : 150).

Les sauvages assurent que la coste du midy de ce troisieme lac est très belle, et nos missionnaires qui ont hiverné du costé du nort, nous disent des merveilles de ces terres, des fruit qui si trouvent, de la quantité de bestes qu'on y rencontre aussi bien que de l'abondance du poisson, et enfin de la douceur d'un pais qui, se trouvant situé au quarante deux ou quarante troisieme degré n'a pas son hiver la moitié si long que celui que les françois recitent dans leurs habitations du montréal et de quebec. Les eaux de ce lac sont extrêmement creuses, et l'on y voit d'aussi grandes agitations que sur la mer³⁰. Cet dans ce lac par ou on pourroit faire passer le cuivre qu'on trouvera sans doute dans le premier lac Supérieur, et quoyque ce chemin soit beaucoup plus long que l'autre par lequel les françois et les sauvages passent pour s'en aller au lac Supérieur chez les nations esloignées³¹, la commodité qu'on trouveroit à porter par eau toutes choses donneroit une facilité plus grande, au lieu que de l'autre cotté, ce sont des portages continuels, en telle sorte qu'on sera quelque fois contrainct de descharger sept ou huit fois par iour les canots et les transporter avec les marchandises pour aler gagner par terre des lacs ou des rivières qui s'approchent du montréal.

(193-v.) Au bas de ce troisieme lac, la grande rivière reprend son cours et se précipite dans un lieu fort escarpé de plus de cent pieds de haut³², après quoy ses eaux se rendent plus paisibles et se gettent dans l'Ontario qui est le quatrieme et le dernier des grands lacs. Il a bien cent lieues de long, et vint et cinc de large dans le lieu où il l'est le plus³³.

Il y a quatre nations des Iroquois qui n'en sont esloignées que d'une iournée ou d'une demi iournée³⁴. Leurs bourgs sont situés dans des lieux merveilleux et où les terres sont très fertiles. Le climat est fort tempéré, comme nous le pouvons apprendre des re-

30. Fénelon songe au voyage de ses collègues Dollier de Casson et Gallinée. Gallinée appelle cette région « le paradis terrestre du Canada ».

31. *Voies de navigation*. L'auteur recommande la voie des grands lacs, plus longue mais moins pénible que l'« autre chemin » : celui de la rivière des Outaouais.

32. *Chute du Niagara*. On s'étonne que Fénelon ne suive pas, sur la hauteur de cette chute, les chiffres donnés par Gallinée, qui parle de 200 pieds (« plus haut que ne sont les plus hauts pins », disent les sauvages). On sait que la réalité est dans une moyenne : environ 160 pieds ou 50 mètres.

33. Le lac Ontario, appelé parfois Saint-Louis, des Iroquois ou Frontenac (cette dernière appellation devait disparaître avec le gouverneur), a les dimensions suivantes : longueur, 193 milles; largeur, de 30 à 70 mi.

34. *Missions iroquoises* — La carte établie par Faillon (*Hist. de la colonie française en Canada* : III, 196) marque très bien les sites respectifs de ces quatre nations. De l'ouest à l'est y figurent : les Tsonnantouans, les Goyogouins, les Onnontagués et les Onneyouts. Les Agniers, cinquième nation, étaient fixés un peu plus au sud.

lations des pères Jesuistes qui après y avoir passé plusieurs années assurent qu'il y fait moins de froid qu'à Paris. Nos missionnaires n'ont vu ce pays que l'esté³⁵, mais nous pouvons bien juger de la douceur de ce climat par l'expérience que nous avons eue durant les deux hivers que nous avons passé sur ce même lac, car quoy que nous fussions postés du côté du nord, qui est beaucoup plus froid que le côté du midi que les grandes nations iroquoises occupent, il est néanmoins assuré que ces deux hivers ont été beaucoup moins rude que ceux du Montréal où est le séminaire de S: Sulpice. Notre mission³⁶ étoit chez les Iroquois qui se sont établis de ce côté à cause de la proximité de la chasse. Pour y aller, après avoir fait quelques journées dans le lac Ontario nous entrions dans une belle et grande rivière, elle a une lieue dans son embouchure, et ont continué de la remonter deux journées durant dans une navigation (194) qui serait très belle même pour les barques. Dans tout le cours, elle conserve toujours une demi lieue ou un quart de lieue de large, à la réserve d'un seul endroit, où elle est encore plus large deux fois la scène. Elle est très abondante en poisson et les terres qui l'environnent outre qu'elles sont très fertiles, elles sont encore toutes couvertes d'élan, de cerfs, de chevreux, d'ours, de castors, etc.³⁷ mais il est temps de revenir à l'Ontario et au reste de la grande rivière de S: Laurent, que je n'ai quitté que pour dire un mot du pays de notre mission.

Dans ce lac Ontario, il y a une abondance prodigieuse de toute sorte de poisson, ses eaux sont fort profondes et quelquefois fort agitées, les terres qui l'environnent, et qui ne sont pas en prairies sont couvertes de très beaux et fort grands arbres, mais ceux dont il y a le plus sont des pins et des chesnes, on y trouve aussi des fontaines d'eau salée et du soufre³⁸, peut être que lorsque le pays

35. M. de Gallinée et M. Dollier de Casson arrivèrent chez les Tsonnantouans le 8 août 1669 et en repartirent vraisemblablement au début de septembre.

36. Mission — Il s'agit de Kenté. Dans notre *Introduction*, nous avons déjà fait état de ces renseignements très précis pour démontrer que cette description du Canada est bien de Fénelon. Nous n'avons pas à y revenir.

37. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui baie de Kenté ou de Quinté. La « rivière » en question n'est autre que cette baie, appelée parfois baie ou lac « de Saint-Lyon » (v.g. Service hydrographique, Paris, B-4044, carte 64, 1686). Nous avons dit ailleurs (*Cahier des Dix*, no 33, 1968 : 148-149) pourquoi les renseignements fournis par Fénelon semblent indiquer que la mission se trouvait située à l'emplacement de la petite ville actuelle de Consecon, au milieu d'une région fertile et riante.

38. *Sel, soufre* — Un maître de postes qui a souvent parcouru ces régions au début du XIX^e siècle, signale la présence de salines aux environs de la baie de Kenté, mais ajoute qu'elles donnent un sel de qualité inférieure « by no means to possess the properties of that produced from the water of the ocean » (Heriot, *Travels through the Canadas*, Philadelphia, M. Carey, 1813 : 148). Quant à la présence de soufre, on ne la trouve signalée par aucun autre missionnaire.

sera plus découvert on y trouvera quelque mine, mais jusques astheure³⁹ on n'en a pas de connoissance.

De la sortie de ce dernier des grands lacs jusques à la première habitation française qui est à l'entrée de l'isle du montréal on y compte cinquante ou soixante lieues de navigation, les douze premières se font sur des eaux paisibles et agréables quoi que le pais en soit fort vilain et rempli de rochers⁴⁰ à la réserve de deux lieues de pais qui est très beau, cet endroit est précisément au dessus des rapides, il s'y forme une espèce de bassin en ovale remply de plusieurs isles⁴¹ desquelles en regardant du costé de l'Ontario, on voit une estendue de rivière à perte de vue, et comme toutes ces terres sont très bonnes, et qu'il seroit fort utile d'avancer nos habitations de ce costé là, ce lieu seroit très propre pour en faire une⁴².

Les premiers rapides qu'on trouve en suite de ces belles isles⁴³ en descendant le fleuve ne sont pas fort fascheux, on les passe le printemps lors que les eaux sont un peu enflées, sans beaucoup de difficulté, il est vrai quan aprochant du lac S: François, il y a un endroit un peu difficile, mais que nous avons néanmoins passé quatre fois⁴⁴ sans rien descharger de nos canauts, il me semble mesme qu'on le pourroit racommoder en y faisant une dépanse un peu considérable, ces premiers rapides occupent environ quinze lieues d'estendue, mais ils ne sont pas continus, y aiant des uns aux autres des espaces d'un quart ou d'une demi lieue, et mesme quelque fois de trois ou quatre lieues, dans lesquelles distances la navigation est aysée.

Après avoir descendu ces premiers rapides on arrive au lac S: François qui n'est à proprement parler la rivière mesme qui trouvant un terrain plus plat et plus large, prend deux fois autant de largeur qu'elle en a dans son cours ordinaire, néanmoins nous le nommons lac pour ne pas contredire à ceux qui lui ont donné

39. *Astheure* — Est-il besoin de dire que Fénelon écrit « à cette heure » en un seul mot : *astheure*, comme on prononçait naturellement, comme avaient écrit François 1^{er}, le bon roi Henri et tant d'autres ? De même, un peu plus loin, fol. 195-v.

40. *Distances* — On voit bien que Fénelon, dépourvu d'instruments, les calcule au jugé : il y a un grand écart entre 50 et 60 lieues !

41. *Bassin*... — Ce « bassin » est le « lac » des Mille-Iles. Le nombre des îles est en réalité de plus de 1700. Déjà une carte de Léry (1727) désigne ce groupe comme les « Mille Isles ». L'« habitation » que recommande ici Fénelon sera Cataracoui (aujourd'hui Kingston), fondé en 1673 par Frontenac, qu'accompagnera notre missionnaire (Cf. *Cahier des Dix*, no 34, 1969 : 122 sq.)

42. Cf. note 41.

43. On pourra suivre l'itinéraire décrit par Fénelon en consultant la carte que nous avons publiée dans *Cahier des Dix*, no 33 1968 : hors-texte.

44. « *Passé quatre fois* » Cette assertion suffit à identifier la *Description* comme étant l'oeuvre de Fénelon. Le missionnaire devait faire une dernière fois le trajet aller et retour lors de l'expédition de Frontenac, été 1673.

ce non⁴⁵, le haut de ce lac est fermé par quantité d'isles remplies de fort beaux arbres, et de très belles prairies qui les bordent. Cet là où les voyageurs après avoir descendeu les premiers rapides trouvent comme un lieu de repos où ils voguent avec plaisir sur des eaux (195) paisibles et agréables au milieu de plusieurs isles qui forment quantité de canaux différents d'une eau claire comme de l'eau de roche⁴⁶. En sortent de ces isles on entre dans le lac qui se retressit dans le milieu par deux pointes de terre qui s'avancent de part et d'autre, et puis s'ellargissant il continue de mesme jusques aux seconds rapides. Toute cette belle navigation qui est entre les deux rapides peut avoir dix lieues de long. Les environs de ce lac sont garnis de beaux chesnes et de beaux sapins qu'on pourroit faire descendre au montréal si on avait accomodé les derniers rapides, ce que je ne crois pas impossible, quoy que très difficile comme nous le dirons cy après.

L'on peut passer les deux tiers de ces derniers rapides sans rien descharger du canot ou du basteau que l'on meine, mais on en trouve en suite trois du costé du sud (qui est pourtant le plus aysé), fort difficiles. Ils sont proches les uns des autres, on est contraint au premier de faire un portage d'environ cent cinquante pas, il est vray qu'il y a des sauvages, et mesme des françois qui descendent avec leurs canots⁴⁷, mais asseurement il y a bien de la risque⁴⁸, et je ne conseillerais à personne de le faire. Ce passage me paroît assez aysé à racomoder en fesant un canal de cent cinquante pas⁴⁹ dans l'endroit mesme où l'on faict le portage, qui est un terrain uni et à ce que ie crois fort aysé à remuer.

45. Ces lacs canadiens : Saint-François, Saint-Louis, Saint-Pierre sont simplement des épanchements du fleuve.

46. « C'est là » ... Voilà un passage descriptif frais et reposant comme l'Oasis elle-même ! L'auteur nous a habitués jusqu'ici à plus de sécheresse, et, d'ailleurs, il ne s'oubliera pas souvent de la sorte !

47. *Passages difficiles* — Les trois passages que doit maintenant affronter le voyageur sont respectivement : les rapides du Coteau, ceux des Cèdres et les Cascades. Tous trois ont heureusement conservé leurs noms pittoresques d'antan. On les évita jadis grâce au canal de Soulanges.

Les « bouillons d'eau » dont parle Fénelon, s'ils laissaient les sauvages plutôt indifférents, avaient le don d'effrayer au plus haut point les Français. « Les cheveux en dressent à la tête, lorsqu'on est obligé de passer dans ces endroits », écrit l'auteur (anonyme) du *Voyage de M. de Courcelle ... au lac Ontario* (dans Margry, *Découvertes et Etablissements...* : I, 172).

48. *De la risque* — Risque au féminin, comme dans le langage de nos habitants ! Le *Glossaire du Parler français au Canada* (Québec, 1930) signale ce genre comme encore courant dans les dialectes normand et picard. « Ce mot est masculin et féminin ; mais il semble qu'on le fait un peu plus souvent féminin que masculin, Messieurs de l'Académie prétendent que risque est toujours du masculin, excepté dans cette phrase (expression) : « A toute risque » (Richelet, *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*, Lyon, Duplain, éd. 1728, 3 vol. in-folio).

49. Cf. note 47.

Le second de ces trois rapides fâcheux l'est beaucoup plus, car quoi qu'il ne soit pas plus long que le précédant, le remède n'est pas si aisé à cause que le terrain voisin étant élevé on ne peut pas y faire si facilement un canal : cet néanmoins ce qu'il y a de mieux à entreprendre, parce qu'il ne paroît pas possible (195-v) de couper des rochers parmi d'horrible bouillons d'eau, et qui font faire sur le bord une petite chute d'eau, qui quoy que très mauvaise, n'espouvante pas tant que les bouillons que diverses roches parsemées font faire dans le reste de la rivière.

Le troisieme rapide fâcheux pourroit s'accomoder lors que les eaux sont fort basses, mais il faut avouer de bonne foy que ce sont des travaux fort difficiles d'une grande dépense qu'on ne peut guère entreprendre que lors que le pais sera fait, ou qu'on aura trouvé dans ces grands lacs des mines ou autres choses qui pourront desdommager les frais de ces travaux. Il est vray que le voisinage de l'isle du montréal où il y a plusieurs travailleurs⁵⁰ et quantité de bestiaux pourroit faciliter cette entreprise, et cela d'autant mieux qu'il n'y a entre ce dernier rapide et l'isle du montréal que le lac S: Louis dont la navigation est fort belle. Je crois avoir remarqué le long du dernier rapide des pierres propres à faire des meules de moulin⁵¹, mais je n'oserois en estre caution, si cela estoit ce seroit une grande commodité pour le pais puisque jusques astheure on a esté obligé d'en faire venir de france, et qu'on n'en a trouvé que quelques pierres perdues dans l'isle du montréal, qui n'ont point de suite ni de carrière à en pouvoir tirer en abondance.

Tous ces rapides et le lac S: Louis étant passé, on arrive enfin à la première habitation françoise qui est dans le haut de l'isle du montréal⁵², cet un poste merveilleux pour recevoir les sauvages,

50. *Travailleurs*, etc. — On disait, comme encore aujourd'hui à la campagne, *travaillant* (adjectif), pour *laborieux*, *travailleur*, et l'on appela *travailleurs* les journaliers. Le *Glossaire du Parler français au Canada* signale ce dernier emploi comme toujours courant en Normandie.

Quant aux *bestiaux*, ils devaient être, dans la pensée de Fénelon, employés comme au Périgord à l'enlèvement des pierres, au charroi de la terre, du bois et des autres matériaux requis pour la construction du canal.

51. Fénelon fait bien de ne pas se porter caution de cette assertion, car il ne semble pas qu'on ait jamais découvert de pierre meulière en cet endroit.

52. *Habitation de La Chine* — On connaît l'origine plaisante de ce nom : en juillet 1669, le jeune Robert Cavelier de La Salle — il avait alors 26 ans ! — part en grand équipage de cet endroit pour une expédition vers l'Ouest qui pourrait, assure-t-il, le conduire « jusqu'à la Chine » ! Mais l'entreprise tourne court : au printemps de 1670, La Salle, se disant malade, est de retour... Nés malicieux, nos pères ne pouvaient laisser passer une si belle occasion de s'amuser aux dépens du jeune présomptueux. On les appela, lui et ses hommes, les « Chinois », et le lieu de l'embarquement fut baptisé par aimable dérision *La Chine*, *la Petite Chine*. De tous les rieurs, Dollier de Casson semble avoir eu le plus de verve, si l'on en juge par le ton

car quoy que on n'aye pas plus de six lieues de belle navigation en remontant du costé du grand fleuve qui faict les rapides dont nous avons parlé (196), on peut néanmoins avoir vint et une lieues de belle navigation dans une autre rivière, qui n'est guière moins grande que le fleuve, et qui envoie une de ses branches dans le grand fleuve à la teste de l'isle du montréal.

Cet aussi proprement cette rivière⁵³ qui faict cette isle par le moien de cette branche qui vient comme nous avons dict se joindre au grand fleuve à la teste de l'isle du montréal, et le reste de la rivière laquelle passant dans le derrière de l'isle va mesler ses eaux avec celles du fleuve au bas de l'isle du montréal, en quoy il est à remarquer combien le montréal est un lieu avantageux⁵⁴ puisque c'est le point où les deux plus grandes rivières de tout le pais aboutissent. Après cette petite digression, je reprendray la première habitation françoise pour dire que de la ville du montréal il y a trois lieues de navigation difficile, la rivière estant toute remplie de roches, à quoy on⁵⁵ prétent qu'il est aysé de remédier en fesant un canal au dedans de l'isle au bas du lac S: Louis où est cituée l'habitation françoise qu'on nomme la Chine, car il y a fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le dict lac jusques à la rivière S: Pierre qui est dans la ditte isle, et en ostant les arbres qui y sont tombés. Son lict seroit fort beau et assez proffond pour porter les bateau qui descendant d'en haut pourroient par ce moien aler rentrer dans le grand fleuve où cette petite rivière va tomber au dessous de tous les rapides, ainsi par le moien de ce canal on gagneroit près de trante lieues de belle navigation qu'on n'a pas, et l'on pourroit faire descendre tous les bois qui se trouveroient dans toute cette estendue de pais qui

de son *Histoire du Montréal* (cf. éd. Flenley : 326). Quoi qu'il en soit, le nom apparaîtrait officiellement pour la première fois dans un acte conservé aux Archives du Palais de Justice de Montréal (Greffes de Basset, 11 mai 1670).

53. *Une autre rivière* — La rivière en question est « celle par où on va aux Outaouais », comme disent les missionnaires. Champlain l'appelait déjà Grande Rivière des Outaouais, nom dont on a fait de nos jours Ottawa.

54. *Site de Montréal* — De tous temps, la position avantageuse de l'île et de la ville de Montréal a frappé voyageurs et historiens : Cartier, Champlain, Charlevoix, La Potherie... « La situation de l'île de Montréal est unique en Nouvelle-France », écrit Salome (*La Colonisation de la Nouvelle-France* : 78). On ne saurait admettre l'explication par trop sommaire de Raynal : à l'en croire, Villemarie serait née de « quelques cabanes qui s'étaient comme formées au hasard en 1640 » (Raynal, *Histoire philosophique et politique ... des deux Indes*, Neuchâtel et Genève, 1783 : VII, 167).

55. *On prétend ...* Ce on ne peut désigner que Dollier de Casson, dont l'activité remplit les fastes de Ville-Marie pendant ce dernier quart de siècle. Il avait préconisé l'établissement d'un canal. Les travaux furent commencés, mais abandonnés après sa mort (1701). Le canal moderne (1825) n'utilisa pas les anciennes excavations. Il est curieux de trouver sous la plume de Fénelon la plus ancienne mention connue de ce projet.

consistent en de très beaux (196-v.) chesnes et pins qui serviroient merveilleusement à la construction des navires.

L'isle du montréal a vint et cinc lieues de tour, les terres y sont bonnes, et habitées huit lieues durant le long du grand fleuve dans le costé qui regarde le midy, mais ce qui est plus considérable et utile dans l'assiette de la ville du montréal est que de là jusques à la mer, cet à dire l'espace de deux cent lieues, la navigation est fort bonne toute l'année pour les barques de quarante ou cinquante tonneaux, qui peuvent même aler si l'on veut sans rien descharger depuis le montréal jusques à la rochelle, mais, si estant descendu du montréal à québec on on veut prendre de plus grands batiments pour revenir à la rochelle⁵⁶, on peut dès québec se servir de navires de cinc à six cents tonneaux toute l'année, tant le fleuve S: Laurens est profond jusques là, quoy qu'à la vérité il y aie des endroits un peu difficiles à ceux qui ne connaissent pas parfaitement la rivière.

Nous avons des habitations françoises depuis l'isle du montréal jusques à huit ou dix lieues au dessous de québec, mais la plus part ne sont pas comme celles de france en bourgs et villages, car les maisons estant situées d'ordinaire sur le bord des rivières, elles sont basties de deux en deux arpens, cet à dire qu'il y a une maison à un endroit et qu'à deux arpens de là le long de la rivière il y en aura une autre avec sa grange.⁵⁷ Cet de cette façon que la plus part des habitations du canada sont faictes, et il n'i a proprement de lieux ramassés que québec, le cap⁵⁸, les trois rivières, la ville du montréal, et quelques villages que mr Talon a fait faire à la veue de québec⁵⁹.

(197) Les bords du fleuve au dessous de tout ce pais habité jusques à la mer sont presque inaccessibles sur tout du costé du nord. La seule chose avantageuse qui s'i trouve est la commodité des havres qui y sont en grand nombre du costé du nord, il y en a mesmes quelques uns du costé du midy.

56. *La Rochelle* — Les vaisseaux à destination du Canada partaient aussi de Dieppe, du Havre, de Brest, etc., mais La Rochelle semble avoir été le port le plus fréquenté à l'époque qui nous occupe. Sans doute Fénelon s'y était-il embarqué, lors de sa première traversée, en 1667.

57. *Disposition des habitations* — Salome (*La Colonisation de la Nouvelle-France*: 188-189) et Lorin (*Le comte de Frontenac*: 32-33) ont utilisé ce passage du mémoire pour décrire l'aspect du Canada sous l'administration de Talon et l'arrivée de Frontenac. La même disposition existe dans le bas du fleuve, en Gaspésie notamment, et les espaces entre les habitations sont encore appelés « partages ».

58. *Le Cap-de-la-Madeleine*.

59. *Villages de Talon*. Ces trois villages, qui s'appelaient Bourg-Royal, Bourg-la-Reine et Bourg-Talon, étaient contigus. Formés à même la seigneurie de Notre-Dames-des-Anges, ils apparaissent sur la carte de l'ingénieur Gédéon de Catalogne.

On commence à prendre de la morue dans ce grand fleuve à soixante lieues au dessous de québec bien que ce soit fort avant dans les terres, les baleines mesme montent bien avant à cause de la grande proffondeur de ce fleuve où l'on ne trouve pas de fonds dans le milieu qu'on ne soit quatre-vingt lieues avant dans les terres.

Tout ce continent du canada estant donc coupé en deux parties, l'une s'estant depuis le grand fleuve jusques à la mer vers l'orient et le midy. Nous ne tenons de cette partie que l'acadie, qui commence à l'embouchure du fleuve et du golfe S: Laurent et continue le long de la coste de la mer jusques à la nouvelle angleterre. Les anglais sont les maitres de tout le reste de cette coste jusques à la floride qui appartient aux espagnols et qui par son esloignement n'a nul commerce avec le canada quoy que ce soit un mesme continent.

Autrefois les hollandais estoient maistres dans ces mesmes costes de quelques endroits que les anglais ont depuis subiugués en se saisissant des forts quoy que le pais y soit encore peuplé de hollandais⁶⁰.

Aucune de ces trois nations n'ont connoissance de la proffondeur des terres, ils se contentent de se tenir le long de la mer. Les français au contraire ont porté leurs colonies jusques au montréal qui est deux cent lieues avant dans la rivière, et ont peuplé comme on a dit les bords du grand fleuve l'espace de près de quatre vint lieues. Ce qui leur a fait porter leurs colonies dans des terres si avancées, cet qu'on aborde le grand fleuve par le nort et que le remontant on s'approche toujours du midy, en telle sorte que l'embouchure (197-v.) du grand fleuve estant au cinquantesme degré d'élévation, on se trouve au quarante et six à québec, au montréal au quarante et cinq, qui est le mesme parallele que bordeaux et lion, et au lac ontario où l'on peut faire de très belles habitations, on serait au quarante deux ou quarante et troisesme degré, qui est quasi comme marseille, et ainsi l'on voit assez que le pais estant de plus en plus tempéré à mesure qu'on monte le long de ce grand fleuve⁶¹ qui vient du sud ouest, les françois ont bien raison de le remonter pour y pousser les habitations le plus haut qu'ils peuvent.

60. *Nouvelle-Hollande* — C'est en 1664 que les Anglais s'emparèrent de la colonie fondée au début du siècle par les Hollandais. Cependant, en 1673, un escadron hollandais reprendra, mais pour peu de temps, ces territoires qui seront définitivement cédés aux Anglais par le traité de Westminster (février 1674).

61. *Orientation du fleuve* — Il est en effet assez curieux de remarquer que, plus on remonte le cours du Saint-Laurent, plus . . . on descend vers le Midi. Lorin (*Le Comte de Frontenac* : 12) ne manque pas de relever ce passage où Fénelon montre si bien que, contrairement aux Anglais, aux Hollandais et aux Espagnols, les Français se sont avancés considérablement dans les terres. Il est vrai qu'ils avaient, pour ce faire, un merveilleux chemin mouvant !

L'autre partie du canada s'estant depuis le grand fleuve vers le nord et le couchant dans des terres infinies, et dont on n'a pas une entière connoissance, du moins des plus esloignées dans le nord⁶², cet de là que viennent presque toutes les bonnes fourrures de castors, de loutres, de martres, d'escureuils, de loups cerviers, d'ours et autres semblables, comme aussi les peaux d'élan⁶³.

ADVANTAGES QU'ON PEUT TIRER DE LA PRECEDENTE DESCRIPTION DU CANADA⁶⁴

Les seuls françois estant les maistres, comme on l'a remarquay, de toute la partie du canada que nous avons assignée au nord, et du grand fleuve, il semble qu'il leur est aisé d'oster aux anglois et aux holandois tout le commerce qu'ils font de fourreures.

Pour bien comprendre la chose, il faut scavoir que les anglois et les holandois n'ont presque point d'autres fourreures que celles que les Loups⁶⁵ ou les Iroquois leur portent, et que l'une et l'autre de ces deux nations habitent la partie du canada que nous assignons au midy où il y a fort peu de fourreures. Les Iroquois en particuliers qui font seuls le commerce des holandois occupent comme nous avons dict cy dessus la partie des terres du lac ontario qui sont situées du costé du midy, et cet à ceux cy principalement (198) à qui ont pourroit interdire le commerce des holandois, car n'ayant que fort peu de castors et autres bestes dans leur pais qui est trop tempéré, et mesme trop fréquenté par les chasseurs pour que ces bestes y puissent beaucoup multiplier, ils sont contraints d'aler chasser bien avant dans les pais du nord, où il y a une quantité prodigieuse de castors, loutres, etc., et de traverser pour cela le lac ontario, et comme ils n'osent le passer dans le milieu avec leurs canots d'escorce parce qu'il a vint et cinq lieue de large, ils descendent le long des bords jusques à ce qu'ils sont au bout où

62. *Pays du nord* — La partie septentrionale du Canada était encore bien mal connue en 1670, sauf de certains coureurs de bois. C'est seulement en 1671 que le père Albanel et Denys de Saint-Simon entreprendront leur mémorable expédition à la baie d'Hudson. Il en sera rendu compte dans la *Relation* de 1671-1672.

63. *Fourrures* — Comme Fénelon l'exposera, les sauvages portaient leurs fourrures par trois voies principales : les lacs et le Saint-Laurent (fol. 204-v.) jusqu'à Montréal, où se tenait la grande « foire » aux pelleteries ; le Saint-Maurice jusqu'à Trois-Rivières (fol. 206-v.) et le Saguenay jusqu'au poste de Tadoussac.

64. On pourrait croire terminés les descriptions et détails topographiques, mais l'auteur ajoutera encore quelques traits inédits à son tableau de Montréal. . . Comme nous aurons à le faire remarquer dans notre *Conclusion*, cette deuxième partie, de caractère plutôt didactique, est la plus intéressante du mémoire.

65. *Loups* — Ces Indiens, appelés aussi Mahingans (mot dont la littérature a fait *Mohicans*) étaient des Algonquins formant neuf nations et établis en Nouvelle-Angleterre, aux alentours de Boston. Thwaites (*Jesuit Relations* : LII, 123, 127-131, LIII, 137-159) donne force détails sur leur nombre, leurs mœurs, leurs relations avec les blancs et les autres sauvages.

il est estroit, et où il y a des isles⁶⁶ qu'ils gaignent successivement l'une après l'autre en faisant leur traverse, après quoy chacun prend son chemin, les uns remontant le long du lac, et les autres coupant tout droit dans les terres.

Il est vrai que ne portant en alant à la chasse que leurs armes, ils peuvent facilement passer dans le bois du lac et faire un simple trajet sans qu'on s'en aperçoive, après quoy ils abandonneraient leurs canots desquels ils ne font pas grand cas parce qu'il leur est aisé d'en faire quelque part qu'ils se trouvent, mais il n'en est pas de mesme au retour de leurs chasses, estant pour lors bien embarrassés des fourreures et de la viande qu'ils raportent et qu'ils ne peuvent abandonner, tellement qu'ils sont contrainct de porter toutes choses dans des canots jusques vis à vis de leurs pais.

Cela estant, il semble qu'on se rendroit maître de tout le trajet en faisant faire une habitation au dessus des rapides et à l'entrée du lac ontario⁶⁷ par où les sauvages passent pour aler ou revenir de leurs chasses, par là on les obligerait ou à se contenter de la chasse qui est dans leur pais, ou bien à vendre aux françois les fourreures qu'ils auroient prise dans les terres du nord qui apartiennent aux françois, et si ce moien n'estait pas suffisant, quoy qu'il semble infailible, on pourroit faire monter cent ou (198-v.) cent cinquante hommes françois ou sauvages qui les troublerait dans leur chasse⁶⁸ qu'ils sont obligés de faire séparément pour trouver abondance de bestes, en telle sorte qu'ils ne sont jamais plus de dix hommes en semble dans ce temps-là et fort esloignés les uns des autres, leurs cabanes de chasse étant si peu en estat de se secourir dans un besoin que l'estendue du pais dans lequel ce peu de sauvages se dispercent est de plus de cent cinquante lieues. Cet

66. *Iles du lac Ontario* — La plupart des cartes de l'époque nous font voir ces nombreuses îles égrenées sur les rives sud et est du lac, et qui offraient aux canots des sauvages autant d'escalles commodes.

67. *Habitation du lac Ontario* — Notre auteur a déjà dit (fol. 194-v.) que ledit endroit lui paraissait idéal pour l'établissement d'un poste français. En 1670-1671, un tel projet semble à l'ordre du jour. D'après B. Sulte (*Le Fort de Frontenac*, dans RSC, 2e série : VII (1901), 55), il daterait de « 1669 ou 1670 ». Par ailleurs, l'auteur anonyme du *Voyage* de M. de Courcelle en 1671 assure qu'il y a longtemps qu'on cherche quelque moyen d'empêcher que les Iroquois n'aillent en traite dans la Nouvelle-Hollande » (Margry, *Découverte*. . . : I, 181). Mais, au printemps de 1671, Fénelon n'était pas encore rentré de France. On a plutôt l'impression qu'il parle ici de visu, d'après son expérience personnelle de missionnaire. . . Nous avons dit (*Cahier des Dix*, no 34, 1969 : 122-123) comment fut largement exaucé ce voeu du jeune sulpicien, dès 1673, année qui suivit son retour. Ce sera d'abord le fort Cataracoui (ou Frontenac) et le site de la prospère ville de Kingston.

68. *Police de la chasse* — Bien que réalisable en soi, un tel projet de police pour- ra paraître bien chimérique, dans un pays qui ne comptait que 7000 âmes environ et ne disposait que de troupes peu nombreuses.

ce qui fait aussi qu'ils ne peuvent en revenir qu'en petites troupes, fort embarrassés même de leur butin, ce qui donnerait grande facilité aux français qui seroit dans l'habitation de l'ontario de les attendre sur le chemin avec des canots débarassés de toutes choses, et chargés seulement d'hommes et d'armes, au lieu que les leurs sont extraordinairement chargés, et qu'ils sont même faits d'une manière qu'ils ne vont pas si vite que ceux dont les français et les autres sauvages se servent. Par là on peut voir l'intérêt qu'ils ont de pouvoir chasser paisiblement, étant très certain que la guerre les dépourverroit avant deux ans de fusils, de poudre, de plomb, de chaudière, de haches, de couteaux et de choses semblables qui leur sont nécessaires, et que les européens ne leur donneraient pas s'ils n'avaient de quoy les acheter par le moien de leur fourreure⁶⁹.

Il pourrait à la vérité avoir une ressource qui serait d'aler passer dans le haut du lac ontario, par où quelques nations supérieures des Iroquois prennent leur chemin⁷⁰, mais outre l'habitation proposée de laquelle on enverroit du monde par terre pour les attendre lorsqu'ils transporteront leurs fourreures chez les holandois, les canots équipés de la manière que nous l'avons dict les troubleroit furieusement, et au pis aler on aurait qu'à faire une seconde habitation dans le haut du lac qui les brideroit de ce costé là, comme l'autre (199) dans le bas du lac, et on pourroit avoir quelque chaloupe ou barque qui traversant dans le millieu du lac, feroit en peu de temps le chemin qu'il y auroit d'une habitation à l'autre, au lieu que les canots ne pouvant aler que le long du bord, et dans un temps calme, ils sont fort longtemps dans leurs voyages.

Outre qu'on seroit par le moien de cette habitation maistre de toutes les fourreures qui viennent du nord, on le seroit encore de toutes les nations iroquoises, parceque étant voisines du lac ontario, et le chemin étant très facile jusques à leurs villages, on pourroit les détruire dès qu'ils en donneroient le suiet.⁷¹

69. *Manière de faire la chasse* — Ce passage a la parfaite objectivité d'un fait observé personnellement. Ces détails sur la façon de chasser des sauvages concordent absolument avec ceux que nous fournissent Charlevoix et le pseudo-Silvy. . . A noter en passant la facture particulière des canots iroquois qui les rendait plus lourds et moins maniables que ceux que construisaient les Français, à l'imitation d'autres sauvages (Cf. Massicotte, E. Z. *Canots d'écorce et Voyageurs d'antan*, BRH, XXVIII (1922): 149-155).

70. *Objection* — En bon logicien rompu aux *disputations* scolastiques, notre missionnaire se pose lui-même une objection à laquelle il s'empresse de répondre. Les « nations supérieures » ici mentionnées sont probablement les Tsonnantouans, que leurs luttes avec les Illinois avaient familiarisés avec la route de l'Ouest.

71. *Avantage politique* — Ainsi, l'établissement d'un poste français à Cataracoui ne permettrait pas seulement de s'assurer le monopole de la traite : il placerait les Iroquois sous l'étroite dépendance du Roi. Talon, Colbert et Frontenac ne durent pas être moins sensibles à ce dernier argument qu'au premier !

Pour en comprendre encore mieux la facilité, il faut remarquer que les familles de ces sauvages sont sédentaires, et que les hommes sont contraints d'abandonner leurs femmes et leurs enfans dans les villages tous les ans, pour aller chasser fort loing, ils partent vers la fin de novembre et ne reviennent qu'à la fin de juin, pendant quoy leurs femmes cultivent les terres et font leurs semences autour des villages dès le commencement du printemps. Il est vray que profitant de ce temps-là pour les attaquer, on ne prendroit que fort peu d'hommes, mais la prise des femmes et des enfans suffirait pour les bien réduire⁷², car nous les avons vus si espouvantés de l'exécution que les françois firent dans leurs villages, sous la conduite de mr de courcelle⁷³, qu'il leur reste toujours depuis une appréhension qu'on ne se serve de leur absence pour enlever leurs femmes et leurs enfans. Ils connoissent cet inconvénient, mais ils n'y sauroient remédier parce qu'il faut nécessairement qu'ils chassent dans des pays fort esloignés, on voit mesme qu'ils ont toutes les années, des alarmes dans leurs cabanes de chasse que leur donnent des particuliers en leur disant qu'un de leurs villages a esté détruit par d'autres sauvages leurs ennemis. Nous avons vue la chose dans nostre mission⁷⁴ où les Iroquois nous venaient conter que toutes leurs femmes avoient esté prises et leurs villages brûlés, et qu'ils nous prioient d'avoir pitié du reste en écrivant à mr le gouverneur pour qu'il envoiat (199-v.) des françois qui garderoient leur pays ce pendant qu'ils iroient tuer les castors.

Leur chasse faite, ils ne reviennent pas à leurs villages, il faut qu'ils s'en aillent chez les holandois ou chez les françois avec beaucoup de peine et de longueur, pour y chercher les choses qui leur sont nécessaires, et qu'on leur donne en eschange de leurs fourreures. Cet pourquoy ils seroient ravis d'avoir des habitations plus voisines pour y pouvoir aller en famille acheter ce qu'ils voudroient⁷⁵.

72. On dirait que Fénelon préconise, pour mater les Iroquois, la saisie d'otages !

73. *Expédition de M. de Courcelle* — Le pays était sous la terreur iroquoise, en 1665, lorsque le régiment de Carignan-Salières débarqua à Québec. On poussa activement la construction de forts destinés à tenir en respect les sauvages. Ils parurent pacifiés, sauf les Agniers, qui continuèrent leur carnage. On pilla et brûla leurs villages, ce qui eut pour effet d'assurer aux colons une paix durable jusqu'au terrible massacre de LaChine (1689).

74. Fénelon parle ici, évidemment, de son expérience de missionnaire à Kenté.

75. *Magasin* — Aux avantages déjà énumérés viendraient se joindre ceux d'un magasin organisé et bien garni, d'où double bénéfice : achat des fourrures à bon compte, vente des produits français à profit, tout en les laissant, comme Fénelon le suggère plus loin (fol. 201), « à meilleur marché qu'ailleurs ».

Pour leur faire goûter davantage l'utilité qu'ils tireroient de cette habitation de françois, il semblerait à propos de faire monter des taillandiers et des armuriers pour racommoder leurs haches et leurs fusils. Ces pauvres gens nous l'ont mesme proposé pour le lieu de nostre mission, et les pères Jésuites l'ont pratiqué dans l'habitation qu'ils ont proche du lac supérieur où ils ont une forge qui leur donne de grands profits⁷⁶.

Je crois qu'on tireroit des sauvages iroquois des vivres pour faire subsister la première année une habitation, pourveu qu'on leur proposât, avant, [de] la faire d'une manière qui leur pareust utile, les missionnaires qui savent leurs langues et leur façon de faire serviroient beaucoup à cela⁷⁷ et les engageroient aisément à demander eux mesmes les françois à qui par conséquent ils seroient obligés de fournir en échange de quelques marchandises du bled d'Inde qu'ils recueillent en abondance, et dont ils font leur principale nourriture. Un meschant village d'Iroquois qui ne fesoit que commander du côté du nord où ils sont établis depuis peu à cause de la commodité de la chasse, et qui à peine avoit encore desfriché assez de terre pour eux, nous ont fourni tous les vivres dont nous avons besoin pendant les deux années que nous avons demeuré en mission avec eux⁷⁸.

(200) Il faut encore remarquer sur cela mesme que les sauvages du côté du nord⁷⁹ qui nous portent de fort loing des fourreures n'osent prendre maintenant le chemin du lac ontario, à cause que les Iroquois leurs ennemis en sont les maîtres; mais ils seroient ravis de se servir de cette route quand nous y serions absolus, parce qu'elle est bien meilleure, beaucoup plus courte et moins embarrassée de saut, n'ayant qu'un sel portage de ce côté⁸⁰, au lieu que dans l'autre où ils passent maintenant ils en trouvent plus de quarante dans lesquels il leur faut porter leurs canots et leurs hardes.

76. Fénelon avait visité leur mission du Saut Ste-Marie (note 25) et l'avait trouvée bien équipée.

77. *Coopération des missionnaires* — Frontenac l'avait bien compris, et, à la fondation de Cataracoui, il se fera assister des sulpiciens, entre autres d'Urfé et de Fénelon lui-même.

78. *Deux ans de mission* — Ces mots doivent s'entendre de l'hiver de 1668-1669 passé à Kenté et de celui de 1669-1670 passé à Gandaseteagou. Comme les sauvages de ce petit poste étaient détachés de Kenté, c'est une seule et même mission qui avait pourvu à la subsistance du sulpicien.

79. *Sauvages du nord* — Les Outaouais, formant une nation huronne, et, comme tous leurs congénères, ennemis traditionnels des Iroquois.

80. Fénelon continue d'énumérer les avantages que présenterait la création de ce nouveau poste. . . Deux routes : celle des grandes lacs, qui ne comporte qu'un saut : celui de Sainte-Marie, entre le lac Supérieur et le lac Huron ; celle de la rivière des Outaouais, beaucoup plus accidentée.

Cette habitation faciliteroit de plus la découverte des mines de cuivre qu'on pourra peut estre trouver dans les lacs supérieur et michigané, et en assurait le transport ⁸¹.

Il semble que si on se résolvoit à faire cette habitation, il seroit bon de la commencer par peu de iens qui, la première année, ne feroient que disposer les choses pour en recevoir davantage les suivantes, et ie crois mesme que pour une plus grande précaution, il ne faudroit pas y envoyer de soldats contre leur gré de peur qu'ils ne s'alassent rendre aux hollandois qu'on a remarqué n'en estre pas trop esloignés, et qui ne manqueroient pas de les attirer dès qu'ils auroient connu leurs interests contre cette nouvelle habitation ⁸².

Il seroit aussi bon pour attacher davantage les soldats à cette habitation et les y intéresser par le profit qu'ils pourroit tirer du trafic avec les sauvages, et pour cet effect au lieu des hardes et des vivres qu'on a accoutumé de leur fournir pour leurs soldes, leur donner quelque marchandise de mesme valeur qu'il feroient valoir par le moien du trafic avec les sauvages dans le fort que ces mesmes soldats construiraient pour leur seureté commune; tandis que leurs camarades défricheroient des terres pour faire du bled, de cette manière ie crois qu'on trouveroit beaucoup plus de personnes pour y aler, et que les choses réussiroient beaucoup mieux, ⁸³ et si on en choisisoit d'accoutumées à vivre à la mode des sauvages comme sont les enfants des françois qui sont nés (200-v.) dans le pais, ou des françois qui sont depuis long temps en canada ⁸⁴, il ne seroit pas nécessaire de transporter des vivres du montréal si ce n'est pour les premiers mois, pourveu qu'on fist monter les soldats au lac ontario dès le commencement du printemps afin qu'ils eussent le loysir d'aller avant l'hiver faire leur provision chez les Iroquois.

On pourroit de plus faire en sorte que les missionnaires qui voudroit faire quelque établissement pour leurs missions le fissent dans le mesme lieu où le roy feroit faire le fort pour les soldats, pour ne se séparer pas et grossir davantage cette nouvelle habitation. Le roy en tireroit mesme cet avantage qui restant toujours

81. *Cuivre* — Fénelon en a déjà parlé (Cf. note 28).

82. *Débuts modestes* — L'habitation devant se suffire à elle-même, inutile d'y faire de grands frais d'installation et de personnel. On devra choisir avec soin les soldats : plusieurs, ailleurs, ont déserté pour courir les bois.

83. Non dépourvu de sens pratique, Fénelon sait qu'il faut intéresser les soldats : aux uns le défrichement, aux autres le libre commerce avec les sauvages.

84. *Français nés au pays* — Ce sont les *Canadiens*, tout simplement. A qui mieux mieux, les voyageurs de jadis ont vanté leur endurance et leur habileté à toutes sortes de travaux (Cf. Charlevoix et surtout le pseudo-Silvy).

quelque ecclésiastique ou religieux, ils pourroient servir les françois qui demeureroient dans le fort sans que sa maiesté feut obligée d'en entretenir exprès⁸⁵.

Bien que jusques icy les françois n'aient presque subsisté en canada que par le commerce des peleteries qui se transportoient en france, il est néanmoins certain que ce n'est pas de là seul que le pais se doit soutenir dors en avant parce que la multitude des chasseurs destruit peu à peu les bestes, ou les esloigne si fort que, le nombre des françois augmentant beaucoup, il y en a fort peu pour chaque particulier.⁸⁶

Cet pour quoy il faut enfin avoir recours à la culture de la terre, au nourrissage des bestiaux et au commerce du bois,⁸⁷ mais comme les habitants n'auroient pas le courage de s'apliquer à ce travail s'ils n'avoient quelque seureté qu'il leur feust utile, il semble qu'il seroit bon d'envoyer de l'argent monnoié pour acheter des courbes, des bordages, des mats, des planches, etc. à proportion qu'ils en feroient, car par ce moien sa maiesté en auroit abondance pour le bastiment des navires, et ces pauvres jens tireroit de leurs terres de quoy s'entretenir d'habits, de linge, de souliers et autres hardes (201) que mr l'intendant du pais pourroit faire porter de france à très bon marché et que ces mesmes ouvriers acheteroit de l'argent qu'on leur auroit donné pour l'achat de leur bois. Ainsi l'on en feroit dans peu de temps un magazin considérable pour la construction des vaisseaux du roy et l'argent distribué pour cela ou pour autre chose reviendrait touiours entre les mains de ceux qui auroient le maniment des affaires de sa maiesté, pourvu que dans le magazin qu'on rempliroit de toutes sortes de marchandises on les donna à meilleur marché qu'ailleurs.

Ces sortes de bois couteroit bien moins de la sorte que de le faire faire par des jens de journées ou engagés pour un certain temps, parce que ceux-cy emploient fort mal leur temps d'ordinaire et que les autres regarderont leurs ouvrages comme un prix fait

85. *Mission dans le fort* — Rien ne semble avoir été réalisé dans ce sens. Une fois abandonnée (vers 1680) la mission de Kenté, les Jésuites du lac Ontario restèrent seuls à évangéliser cette région.

86. *Destruction des animaux à fourrures* — Déjà on faisait de véritables hécatombe de castors. Talon à Colbert : « Les anglais et les hollandais reçoivent des sauvages plus de douze cent mille livres de castor presque tous secs, et les mieux fournis » (Corr. gén., 10 nov. 1670).

87. *Autres ressources* — Fénelon voit plus loin et pressent qu'une fois la traite épuisée, les Canadiens devront coûte que coûte se mettre aux occupations capables de faire vivre indéfiniment le pays : l'agriculture et le commerce du bois. Quant au « nourrissage » des bestiaux, le Canada eût pu en tirer jusqu'ici un meilleur parti, sans toutefois égaler l'Argentine, où le climat permet de laisser les animaux en plein air toute l'année.

qui leur donneroit plus d'argent à mesure qu'ils en feroient davantage, outre que la multitude des vendeurs rendroit les choses à meilleur marché⁸⁸.

Il faut néanmoins avouer que jusques à présent un navire couste plus à bastir en canada qu'en france,⁸⁹ parce que bien qu'on aye le bois pour rien, à le prendre lors qu'il est encore sur pied, et qu'il y aie des mines de fer à moitié chemin du montréal à québec sur le bord du grand fleuve et assez proche d'une petite rivière qui faisant aler desja un moulin, pourroit estre propre pour faire aler aussi une forge,⁹⁰ les iournées des ouvriers sont néanmoins si chère qu'une l'est plus en canada que trois en france, à cause de la rareté des ouvriers⁹¹, mais on peut y remédier en envoyant des maistres pour apprendre leurs métiers à tout ce qu'il y a de ieunesse dans ce pais là, ce qui soulageroit mesme un grand nombre de familles desja accablées d'anfants qui les mangent sans leur servir presque de rien. Par ce moien il se feroit bien tost un nombre considérable de charpentiers, de menuisiers, de scieurs de long et autres, qui recompaceroient bien tost par leur travail ce qu'ils auroient (201-v.) cousté à instruire, norrir et habiller. On espargneroit ce pendant le bois qui est en france dont on ne se serviroit que dans la nécessité, au lieu qu'on est contrainct d'espuiser toutes les forests qui s'i trouvent.

Outre tout le bois qu'on tireroit du canada pour les navires, on pourroit encore establir avec la france un commerce avantageux de planches et autres bois d'ouvrage, qu'on faict venir ce me semble du dannemarc, dans les costes de poitou, de bretagne et de normandie. Il seroit aussi très facile et mesme plus utile d'en envoyer dans les Isles de l'amérique, en espaigne et en portu-

88. *Travail des engagés* — Cette longue phrase est un autre exemple du style lourd et embarrassé du missionnaire; mais l'idée est juste: cet esprit observateur et pratique sent où se trouve l'intérêt bien entendu du Roi.

89. *Prix des navires* — En 1671, Talon proposa au roi l'échange de l'un de ces navires. « Trop pincé et de trop petit fond » pour le commerce des Iles. On le jugea « utile à la marine royale comme brûlot ou porte-nouvelles. Talon l'estimait à 10,000 livres » (Chapais, *L'intendant Talon* : 393).

90. *Mines de fer* — La « petite rivière » en question est le Saint-Maurice. En 1666, Maurice Poulin, sieur de La Fontaine, avait reçu des terres dans cette région. Elles furent concédées à sa veuve Jeanne Jallot (1676). Le défrichement révéla la présence de minéraux riches et abondants. Tels furent les débuts des Vieilles Forges. Benjamin Sulte en écrivit (cf. aussi : Tessier, Mgr A., *Les Forges du Saint-Maurice, 1729-1883, Trois-Rivières, 1952*).

91. *Salaires* — Sous le régime français, on se plaint souvent de la cherté relative de la main d'oeuvre. Dès 1651, Marie de l'Incarnation écrivait : « C'est une chose étonnante combien les artisans et les manoeuvres sont cher, ici » (*Lettres*, éd. R. Richaudeau). Après l'arrivée des troupes, les salaires s'élevèrent davantage (Cf. Faillon, *Histoire de la Colonie française* : III, 250).

gal, où il y a fort peu de bois, mais le commerce du merrain seroit encore meilleur pour ces deux derniers pais qui ont quantité de liqueurs sans avoir chez eux de quoy faire des barriques pour les mettre, ce qu'on trouveroit abondamment en canada ⁹².

Il semble nécessaire d'entretenir toujours des soldats en ce pais-là, afin qu'il ne s'y forme pas, à l'imitation des boucaniers de S: domingue ⁹³, de petites troupes de bandits et de voleurs qui, se retirant dans les bois, iroient faire de temps en temps des courses sur les habitations, ce qui est d'autant plus à craindre que le canada a pour habitants plusieurs personnes qui ont quitté leur pais pour quelque crime ⁹⁴, mais comme les troupes y coustent beaucoup plus à entretenir qu'en france, à cause qu'on leur fait porter de la rochelle tout ce qu'il leur faut, aussi bien pour leur nourriture que pour leur vestement, il faudroit leur donner en argent les farines et le lard de leurs soldes, et dans peu l'on pourroit faire la mesme chose pour les vestements lors que les manufactures seront establies en canada. Pour les officiers il est bon de les paier toujours en argent en france, afin qu'ils puissent tirer quelque gain du transport que le roi leur fait faire sans qu'il leur en couste rien, des marchandises qu'ils font acheter (202) à la rochelle ou ailleurs, sans quoy ils auroient bien de la peine à subsister.

Par là on espargeroit la dépanse du transport et l'embaras de l'embarquement, et cela mesme réduiroit les soldats qui n'auroient plus de vivres pour leur solde de défricher des terres pour se pro-

92. *Exportation de bois* — Colbert s'intéressait déjà en 1666 au commerce du merrain, ou bois de construction. Sur le rapport de Talon, il recommandait à l'intendant d'en faciliter le débit, ce qui éviterait « d'en aller chercher en Norvège » (*Corr. gén.*). Fénelon parle plutôt du Danemark (peu riche en bois), mais, à son époque, ces deux pays scandinaves étaient réunis sous le même sceptre.

93. *Exemple de Saint-Domingue* — La plupart de ces boucaniers étaient des aventuriers français et anglais qui, chassés de Saint-Christophe par les Espagnols, en voulaient à mort à ce dernier peuple. Ils s'étaient réfugiés au nord de Saint-Domingue et à l'île de la Tortue (Tortuga). Vers 1670 ils étaient à l'apogée de leur puissance, et leur hardiesse ne connaissait pas de bornes.

94. *Recrutement des colons* — La question de la moralité des premiers colons en Nouvelle-France constitue l'un des problèmes les plus délicats de notre histoire, et le plus apte sans doute à irriter l'épiderme si sensible de nos compatriotes. Marie de l'Incarnation écrivait dès 1668 : « Parmi les honnêtes gens, il nous vient de terrible racaille » (*Lettres*, éd. Richaudeau : II, 377). De nos jours, un professeur français dira : « Nous croyons pouvoir conclure... que les Canadiens français n'ont nullement à rougir de leurs origines » (Vattier, G., *Essai sur la Mentalité canadienne-française* (Paris, Champion, 1928 : 18). Pour ce qui est des femmes et des filles, nous avons l'excellent travail de M. G. Lanctôt (*Filles de joie*. . . éd. Chanteclerc, Montréal, 1952). Fénelon parle de *crime*, mais ce mot avait au XVII^e siècle un sens beaucoup plus large que de nos jours. Lors de son procès, Frontenac reprochera au sulpicien son « crime » (qui consistait à défendre le gouverneur Perrot), et Fénelon de lui

curer leur noriture, et cet argent qu'on leur donneroit au lieu de vivres le rendroit assez commun en canada pour faciliter le commerce qui se fait mieux par là que par toute autre chose⁹⁵.

L'on peut aiouter icy sur le suiet des troupes qu'il ne coûte-roit guière plus d'entretenir dix compagnies en canada que les six qui y sont présentement, parce que les officiers des quatre compagnies reformées ont toujours leur paye. Il faudroit seulement pour cela que, au lieu que les six compagnies entretenues sont de cinquante hommes, les mettre à trante chacune pour de six compagnies en faire dix, car par ce moien les officiers reformés rentrent dans un employ plus seur pour eux dans le canada, ils s'i establiront plus volontiers, et ne seroient pas dans le chagrin de vivre ainsi reformés après s'estre engagés par le mariage dans un pais si esloigné. Ils s'entre-encourageroient mesme tous plus volontiers à s'establir dans le dict pais, au lieu que les uns descouragent les autres, et que l'exemple et la douleur des officiers reformés fait peur a ceux-là mesme qui sont en pied, et les empêche de se résoudre à renoncer à revenir en france⁹⁶. Ce nombre de compagnie feroit encore ce bon effect que ces officiers se voient engagés par leur employ au service du roy, il retiendrait davantage le pais dans l'obéissance qui lui est due. Cet une précaution qui paroist nécessaire à l'égard des peuples qui se voient esloignés de la france pourroient quelque jour se révolter s'ils ne sont pas retenus par des troupes⁹⁷. Pour employer les soldats utilement pour le service du roy on pourroit leur faire bastir un fort pour (202-v.) deffendre le pais contre les européens dans quelque lieu avantageux. L'Isle au coudre qui est à quatorze lieues au dessous

rétorquer que ledit crime n'était que dans sa tête à lui, Frontenac. Dans la pratique, les fautes les plus communes chez les jeunes émigrés étaient la dissipation et l'abus des boissons fortes.

95. *Rareté du numéraire* — Quel économiste désavouerait ce raisonnement de notre missionnaire ? . . . Presque inconnu dans les premiers temps de la colonie, l'argent monnayé était encore rare pendant les années (1665-1669) que le régiment de Carignan-Salières passa au Canada. En échange des fourrures et autres productions, les commis de la traite délivraient des notes signées, contre lesquelles on pouvait obtenir dans les magasins du Roi les objets de première nécessité.

96. *Etablissement des militaires* — Toutes ces questions sont débattues dans divers ouvrages publiés en particulier sur le régiment de Carignan, par exemple : *Le régiment de Carignan*, par Régis Roy et G. Malchelosse (Montréal, G. Ducharme, 1925). Quant aux sentiments des officiers réformés, c'est probablement pour le sulpicien un fait d'observation personnelle.

97. *Troupes nécessaires* — Fénelon songe encore ici aux boucaniers (note 93), mais les Canadiens étaient moins belliqueux et ne devaient jamais se révolter sous le régime français. Les troupes, croyons-nous, auraient pu être plus efficacement employées pour l'application des lois contre les coureurs de bois.

de québec, est un poste très propre pour cela,⁹⁸ car les navires sont obligés de passer tout proche de la dite isle, et il faut mesme pour l'ordinaire qu'ils y mouillent l'encre pour attendre le vent et la marée en mesme temps parce qu'ils ne sauroient passer un passage aussi difficile, si l'un ou l'autre leur manquoit. Il est aussi à remarquer par ce que nous venons de dire, qu'on n'auseroit y passer la nuit, et pour le iour les navires, aprochent si fort de l'isle que le canon qu'on mettroit dans le fort deffendrait parfaitement ce passage. Toute la difficulté est de scavoir si les navires ne peuvent pas prandre la route du grand canal, à quoy on peut répondre que les barques y peuvent passer, et que mesme les Anglois y passèrent dans des navires, lors qu'ils prirent québec il y a quarante ans, ou environ⁹⁹, mais ce passage est très difficile à trouver parce que le fleuve est extrêmement large en cet endroit et il n'y a qu'un fort petit espace à passer les navires, qu'on pourroit facilement gaster si on vouloit,¹⁰⁰ que si ce poste ne sembloit pas propre à ce dessain, il y en a d'autres à l'isle d'Orléans¹⁰¹ qu'on pourroit fortifier pour cet effect.

Le travail qu'on feroit faire aux soldats auroit cela de bon, qu'outre qu'il seroit utile pour les interest de sa maiesté, pour se libérer d'une peine et d'une fatigue qui seroit ingrate à leur esgard, ils aimeroient mieux après en avoir goûté la quitter pour se rendre habitant¹⁰², et cet aussi ce qu'on demande le plus des soldats. On a cette expérience en ce pais là que toutes les fois qu'on les a fait travailler, il y en a eu plusieurs qui ont demandé des habitations (203) afin de travailler pour eux mesme. Mais comme les com-

98. *Ile aux Coudres* — Cette île fut découverte par Cartier, qui y aborda en 1535 et l'appela ainsi à cause des nombreux coudres ou coudriers (noisetiers) qui y croissaient. Les premiers défrichements n'y remontent qu'à 1728, et l'île fut érigée en paroisse en 1750. (Cf. *Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 23 oct. 1924).

99. *Prise de Québec* — En 1628, les frères Kertk, huguenots français au service de l'Angleterre, mirent le siège devant Québec. Réduite par la famine, la ville dut capituler en juillet 1629. Cette prise se trouvait invalidée d'avance par le traité de Suse, conclu en avril 1629; mais c'est le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632) qui rendit explicitement le Canada à la France.

100. *Gaster* — C'est-à-dire rendre le passage impraticable, en y coulant, par exemple, quelque vieux navire.

101. *Fort à l'île d'Orléans* — On ne peut ici qu'admirer la clairvoyance de Fénelon ou de celui qui l'a inspiré : un fort à l'île aux Coudres ou à l'île d'Orléans eût grandement protégé la colonie contre toute surprise et même, peut-être, fait échec à l'expédition de Phipps (1690) et à celle de l'amiral Walker (1711). Mais, comme le remarque justement Salome, « Louis XIV se refuse à faire grand en Amérique » (*La Colonisation de la Nouvelle-France* : 143).

102. *Nouveaux habitants* — Se rendre (comme dit Fénelon) ou se faire habitant, ce n'est pas seulement s'établir dans le pays, mais encore y devenir défricheur ou cultivateur. Les cultivateurs de la Louisiane s'appellent *habitants* comme les nôtres; aux Antilles, le mot s'applique aux anciens planteurs. La Martinique possède dans son répertoire une vieille chanson populaire, *Madam' les Habitants*.

pagnies pourroient diminuer par là, il sembleroit bien d'envoyer tous les ans des recrues qu'on feroit pour cela en France, et qui tiendroient la place d'un nombre d'engagés que sa maïesté avoit accoutumé d'envoyer toutes les années en Canada.¹⁰³

La brasserie que Mr Talon a fait faire est un des moïens seurs pour faire revenir au Roy l'argent qui se distribueroit tant aux soldats que pour l'achat du bois qu'on prendroit des habitants, elle servira de plus au débit du bled du pais, et fera un revenue considérable pourveu qu'on empêche qu'il ne s'en fasse pas d'autre qui puisse servir tout au plus que pour le service des maisons particulières où elles seront, et non pas pour vendre de la bière au dehors.¹⁰⁴

On croit qu'il seroit bon qu'il ne feust permis à personne de porter du vin ni de l'eau de vie en Canada que pour la provision des particuliers, et non pas pour en vendre dans les cabarets à des vagabonds.¹⁰⁵ Cette défense de vendre de l'eau de vie seroit utile pour la brasserie du Roy et pour empêcher l'ivrognerie des sauvages qui est si continuelle qu'elle les empêche de profiter dans nostre religion. L'on soulageroit mesme par là plusieurs familles dont les hommes consomment au cabaret tout ce qu'ils peuvent gagner. y employant mesme le temps qui seroit propre au travail.

A l'esgard des ecclésiastiques séculiers ou réguliers, non seulement le commerce des boyssons leur doit estre deffendu, puisque c'est le principal instrument des desbauches de ce pais là, mais encore on leur doit interdire toute sorte de trafic, soit qu'il se fasse directement ou indirectement dans pas une habitation françoise ou sauvage, quelque esloignée qu'elle soit, et pour éviter ce qui se pourroit faire sur cette matière dans les missions des sauvages, ordonner que tout ce qu'on scaura en provenir, sera confisqué quand mesme les missionnaires auroient eu les fourreures par

103. *Recrues annuelles* — Cette idée d'augmenter les effectifs peu à peu, par des envois annuels, étoit excellente, et eût assuré au Canada une armée permanente capable de faire face aux attaques futures de l'Angleterre, mais elle resta malheureusement à l'état de projet. Tous ces détails sur la vie militaire peuvent faire penser qu'à l'instar de son confrère Dollier de Casson, Fénélon tâta lui-même de cette vie avant d'entrer dans les ordres.

104. *Brasserie de Québec*. — Commencée en 1668, cette brasserie dut être achevée en 1670, avant le retour de Talon. Elle fonctionna et donna de bons résultats jusqu'en 1675, alors qu'on reçut de France quantité de vins et d'eaux de vie. On y adjoignit des logements; elle devint même le siège du Conseil souverain et le palais de l'Intendant, avant d'être détruite (1713) par un incendie.

Ironie du sort ! lorsqu'il écrivait ces lignes, Fénélon étoit à cent lieues de prévoir que, trois ans plus tard, il serait prisonnier sur parole dans ce même établissement !

105. *Vagabonds* — Sous cette appellation, on reconnaitra sans peine les coureurs de bois, dont nous aurons à parler plus loin (cf. note 107).

présent (203-v.), car autrement on auroit bien de la peine à distinguer ce qui a été trafiqué, ou donné, outre que nous savons bien que les sauvages ne donnent pas leur fourrure que pour en retirer quelque chose ¹⁰⁶.

Pour les layques, il faut bien permettre le trafic aux personnes établis dans le pays, et qui ont un certain nombre d'arpens de terre défrichés avec une maison, ou qui y sont mariés, mais au contraire le défendre à plusieurs volontaires qui n'étant engagés au service de personne, n'y a aucune habitation, courent constamment dans les bois avec les sauvages pour attraper plus tôt leurs fourrures et leurs peaux d'élan, car ils empêchent ainsi les sauvages de les venir porter aux habitants du pays, et d'y recevoir en même temps la religion. Enfin il n'est pas juste que ceux qui sont occupés à défricher les terres et à abattre les bois et à bastir des maisons soient privés par ces vagabonds de l'utilité du commerce avec les sauvages ¹⁰⁷.

Le moyen de faire exécuter cette défense est de confisquer tout ce qui s'en trouve provenir du commerce de telles gens, pour le découvrir plus facilement il faudrait en donner la moitié à celui qui les défererait, et l'autre moitié à l'hospital du pays qui a grand besoin de secours, et lequel fait quoy que pauvre beaucoup de bien aux malades et estropiés. Cette loi obligerait ces volontaires et même les soldats à faire des habitations afin que le commerce avec les sauvages leur feust permis ¹⁰⁸.

On croit aussi que pour favoriser davantage les habitants et leur donner moyen de s'attirer des hommes en plus grand nombre, il serait bon qu'il ne feust permis qu'à eux seuls de faire la pêche

106 *Ivrognerie* — « La boisson est la passion favorite, le faible universel de toutes les nations sauvages, et, par malheur, il n'est que trop de mains avides qui la leur versent en dépit des lois divines et humaines » (Lettre du Père X., 21 oct. 1757, dans Thwaites, *Jesuit Relations*; LXX, 132). Ces paroles d'un missionnaire confirment les dires de Fénelon en résumant toute l'histoire de l'ivrognerie chez les sauvages.

Fénelon semble insinuer ici que certains ecclésiastiques et religieux ne restent pas insensibles aux avantages de la traite. Le jésuite Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France* : I, 597) rappelle comment les Pères du Saut-Sainte-Marie avaient imaginé un moyen commode de « guérir » l'ivrognerie des sauvages : ceux qui s'enivraient payaient des amendes en pelleteries « pour la décoration de la chapelle ». C'est sans doute à ce genre de « présents » que Fénelon fait ici allusion.

107. *Coueurs de bois* — On comprend que les coueurs de bois — ces « vagabonds » — aient été peu sympathiques aux missionnaires dont ils ruinaient l'apostolat en donnant aux sauvages l'exemple d'une vie nomade et désordonnée.

108. *Sanctions* — Pour réprimer la fraude, des sanctions sont nécessaires, mais on ne saurait approuver le procédé préconisé par notre missionnaire : la délation n'a jamais engendré que l'abus et la corruption.

de la molue dans leur grand fleuve et dans son golfe, où il serait bon qu'ils fissent pour cela une habitation à l'isle percée ou à gaspé.

Ceux qui resteront l'hiver dans laditte habitation, pourroient y gagner leur vie en faisant à loisir des magasins de mâts (204) qu'ils vendroient aux capitaines de navires qui viendroient de france pour se charger de molue¹⁰⁹. Dès la fonte des glaces ils raccomoderoient ou feroient les accenfaite de quoy sans avoir besoin d'autre chose que de leur chaloupe ils feroient leur pesche, et par ce moien les navires qui viendroient de france trouveroient d'abord de quoy se charger de molue et mesme de mâts et autre bois dont ils auroient besoin sans estre obligés d'attendre comme ils font des trois mois dans une très meschande rade, telle que celle de l'isle percée, de sorte qu'ils courroient beaucoup moins de risque qu'ils ne font, et feroient mesme beaucoup moins de frais pour l'esquipage et le séjour de leurs vaisseaux, outre que si on avoit commencé à faire les magasins de molue, les navires pourroient s'aler charger deux fois l'année.

On pourroit aussi faire entreprendre dans ce grand fleuve très utilement pour le pais la pesche des balaines, des marsoins et des loups marains si des gens expérimentés disent que les frais nécessaires pour cela ne soient pas si grands que le profist qu'on en tireroit.

Une académie de marine sembleroit fort utile à Québec, afin d'instruire les enfants du pais qui ne sont pas de condition à se mettre en autre mestier après quoy on les mettroit sur des barques pour qu'ils s'accoutumassent à la mer, et on leur feroit faire ensuite quelque chose de plus pour les rendre peu à peu bon pilotes et propres à faire des descouvertes¹¹⁰. Cela vaudroit bien mieux que le latin qu'on leur faict apprendre¹¹¹.

109. *Pêche* — Une certaine exclusivité dans les droits de pêche ne semble pas entrer dans les vues de Talon. Il donnera assez souvent des concessions. Par contre, son désir de rendre la pêche sédentaire ne semble pas faire de doute. En 1670 précisément, cent matelots viendront de France dans le but d'organiser la pêche (Cf. Salone, *La Colonisation* . . : 204).

110. *Académie de marine* — Talon fera la même suggestion en écrivant au ministre (2 nov. 1671). La situation du Canada, s'étendant « d'un océan à l'autre », suivant sa moderne devise, pouvait faire espérer aux premiers colons que leurs fils, plus tard, tiendraient de leurs ancêtres normands ou bretons, deviendraient de grands navigateurs. Il n'en fut pas ainsi. Sauf, au temps des voiliers, les capitaines de goélettes et aujourd'hui les pilotes qui guident les transatlantiques dans le fleuve, peu de Canadiens français marquèrent un goût particulier pour la navigation. Il est vrai que, lors des deux grandes guerres, un certain nombre d'entre eux se distinguèrent dans la marine de guerre.

111. *Abus du latin* — « Déjà ? » dirons-nous, en entendant notre missionnaire se plaindre dès 1670 de l'abus du latin. . . . Qu'aurait-il pensé, trois siècles plus tard, de

L'établissement des manufacturiers ne seroit pas moins utile que le reste. Cet pourquoy Mr Talon a fait desja commencer une tannerie. Il seroit à soittier qu'il peût accomplir le dessain qu'il a de faire travailler aux toilles et droguets pour donner moien à ceux du pais de s'abiller à meilleur marché, et par leur (204-v.) propre travail, et cela mesme occuperait les femmes qui fileroient durant l'hiver qu'elles passent pour la plus part sans rien faire ¹¹².

Il est à craindre que le profist que les françois trouvent à trafiquer avec les sauvages ne porte divers particuliers à demander des terres pour s'establir sur le chemin des sauvages, au dessus de l'isle du montréal, afin qu'estant plus avancés, ils soient les premiers à recevoir les sauvages, et cet pour cela qu'il sembleroit à propos de ne donner point de concessions, et de ne permettre pas qu'il se fist plus haut d'habitation ¹¹³, à la réserve de celle de l'ontario dont nous avons parlé, qui a ses raisons particulières, jusques à ce que l'entre deux du montréal et de québec qui doit estre le fort du pais feust bien peuplé le long du grand fleuve et des rivières navigables qui se jettent dedans.

Il y a vis à vis de la ville du montréal et dans l'isle mesme une montagne ¹¹⁴ au dessous de laquelle se trouve un costeau ¹¹⁵ qui s'estant environ une bonne lieue de demye le long de la rivière S : pierre dont nous avons parlé. Ce costeau, et la montagne aussi est couvert de beaux chesnes qu'on pourroit facilement descendre au montréal, si, comme j'ay dict, la rivière S : pierre estoit racommodée ¹¹⁶. J'avois aussi obmis à dire que tout le pais depuis le

l'encombrement des professions libérales ? Au XVII^e siècle, l'enseignement classique était donné à Québec par deux maisons : le collège des Jésuites, fondé en 1633 et organisé en 1660 comme les collèges français ; le séminaire diocésain, dirigé par les prêtres des Missions étrangères. (D'après P.-G. Roy, *La Ville de Québec sous le Régime français*).

112. *Travail des femmes* — C'était l'époque où Talon insistait auprès de la Mère Marie de l'Incarnation pour que ses élèves apprirent à filer et à tisser. Dans le même but, l'Intendant fit distribuer des métiers dans les habitations. Sur la prétendue oisiveté des femmes canadiennes, signalée par certains voyageurs d'autrefois, lire Vattier, G., *Essai sur la mentalité*. . : 229.

113. *Habitation au-dessus de Montréal* — En s'élevant contre l'établissement d'une habitation au-dessus de Montréal, Fénelon était loin de se douter que l'octroi de l'île Perrot au nouveau gouverneur de Montréal causerait sa propre perte. (Cahier des Dix, no 34, 1969 : 124 sq.)

114. *Montagne à Montréal* — Il s'agit évidemment du mont Royal, colline de 770 pieds (241 m.), ainsi nommée par Cartier en 1535 et aménagée aujourd'hui en parc public.

115. *Coteau dans l'île* — Il s'agit de la surélévation du sol qui se fait sentir surtout à la « Côte des Neiges », s'étend vers l'est, en déclinant, jusque vers l'avenue De Lorimier, et forme divers paliers, dont la rue Sherbrooke constitue le plus considérable. C'est, suivant l'heureuse expression d'un géographe, l'« épine dorsale » de l'île (Tanghe, R. *Géographie humaine de Montréal*, Montréal, 1928 : 52).

116. Cf. note 55.

montréal jusques à richelieu, qui est de dix huit lieues d'estendue, est fort beau et fort bon, uni et remply de très belles isles et prairies. Il est vray que je n'ay pas entrepris d'en faire la description, et que je m'attache uniquement à donner des mémoires des choses utiles et qui regardent le service du roy et le bien du pais, et aussi ce que mr Talon me recommanda en partant¹¹⁷, parce que dans un autre temps je pourrois donner une description de tout ce que j'ay veu du canada, qui est asseurement un des plus beau pais du monde, lors que les neiges et les glaces lui permettent de se faire voir¹¹⁸. Je ne nie pourtant pas qu'il (205) n'aie de fort vilains endroits, mais il a cela de commun avec tous les pais du monde, qui ne sont jamais égaux dans toute leurs parties.

OBSERVATIONS SUR QUELQUES HAVRES ET RIVIÈRES LES PLUS CONNUES DU CANADA

Avant parler¹¹⁹ des rivières du canada, ie crois qu'il est à propos de dire que l'entrée du grand fleuve S : Laurens estant embarassée de glaces cinc ou six mois de l'année que les navires ni les barques n'l peuvent pas entrer dans ce temps-là, il seroit bon de faire fortifier un des ports que les françois tiennent dans l'acadie¹²⁰ au voysinage des Anglois, comme pentagouet ou le port royal, où il y a un village d'abitans françois et une compagnie d'infanterie en garnison dans un fort, peu en estat à présent de résister. L'utilité qu'on en tireroit consiste en ce que nos navires y pourroit aborder dans le temps que le grand fleuve est embarrassé de glaces, parce que les rivières ni ces ports mesme qui sont les plus beaux du monde ne glacent que fort rarement, l'air y estant beaucoup plus tempéré qu'à québec. La pesche de la moule est mesme très abondante le long de toutes les costes.

L'on pourroit faire marquer un chemin par terre depuis l'un de ces ports jusques à québec¹²¹, qui n'en est qu'à cinquante ou soixante lieues, et par ce moien, quoy qu'on ne peut pas sortir du

117. *En partant* — Fénelon parle sans doute de son propre départ (1670).

118. *Beauté du pays* — C'est là un léger trait de malice décoché en passant par le missionnaire. Vraiment, il n'est pas coutumier du fait !

119. *Avant parler* . . . Nous avons signalé dans notre *Introduction* cette forme de langage propre à notre auteur.

120. *Ports de l'Acadie* — Parlant du Port-Royal de 1680, Rameau de Saint-Père dira que ce poste « consistait en un fort grossièrement formé de quelques terrassements couronnés par de grosses palissades en bois » (*L'Acadie*, Paris, 1889 : I, 149).

121. *Chemin Québec-Acadie* — C'était là un des projets les plus chers à Talon. Il en écrira à Colbert, et le ministre l'approuvera. Une somme de trente mille livres fut même votée pour la réalisation de cette entreprise. mais, après le départ de Talon, le projet fut abandonné, comme le constate onze ans plus tard l'intendant de Meulles (cité par Chapais T., *L'intendant Talon* : 365).

pays par la grande rivière, l'hiver on auroit néanmoins à québec des nouvelles de france, et on en renverroit réciproquement toute l'année. Ces ports serviroient aussi à faire hiverner tous les navires du pais qu'on voudroit faire partir avant la fonte des glaces de la grande rivière, ainsi le commerce se feroit l'hiver et l'esté pour tout ce qui viendrait du canada ou qu'il y faudrait envoyer ¹²².

(205-v.) Outre le grand fleuve qui est comme on a peu voir la plus grande et la plus belle rivière du monde, il y en a plusieurs autres qui toutes se deschargent dans la grande. Je n'en fais pas la description en particulier parce que les pp. Jésuites qui les connoissent mieux que moy en ont aparament donné d'assez amples mémoires. Je diray seulement un mot des principales et que ie crois pouvoir estre utile au bien du pais. Il a esté facile de remarquer parce que nous avons dict cy dessus que depuis l'entrée du grand fleuve jusques à quatre vint lieues avant dans le mesme fleuve il y a quantité de beaux havres du costé du nord. jadjoute icy seulement qu'il y en a dans lesquels il y tombe de belles rivières. A quatre vint dix lieues de l'embouchure de la grande rivière et à trente lieues de québec il y a une rivière qu'on nomme le saganay, dans laquelle les barques montent soixante lieues, mais je n'ay esté que dans l'entrée. Elle se jette dans la grande rivière à tadoussac, qui est situé du costé du nord. Il y a un port merveilleux pour les plus grands navires, et l'on m'a assuré que le reflux a une circonstance fort remarquable qui est qu'il paroît aussi tost quarante lieues avant dans la rivière qu'à son embouchure ¹²². Messieurs des la compagnie des indes occidentales on fait bastir au dict tadoussac un magazin de marchandises pour les sauvages qui descendent de cette rivière qu'on voit sur le haut du costeau en passant dans les navires au devant du port ¹²³.

122. Ports d'hiver — Longtemps après, sous le régime anglais, le projet devait être réalisé. Faute de Pentagouët (Penobscot), passé aux E. U., Saint-Jean et Halifax (ancien Chibouctou) devinrent d'excellents ports d'hiver.

123. Reflux dans le Saguenay — Dans leur Journal de voyage publié avec la Relation du P. Le Jeune pour 1660-1661, les PP. Dablon et Druliettes disent avoir observé dans le Saguenay deux « merveilles » : « La première est que pendant plus de vingt lieues depuis son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent, il coule toujours en bas, même de marée montante, quoique au-dessus de vingt lieues il ait son flux et son reflux répondant à celui de la mer, si bien qu'en même temps ses eaux montent d'un côté et descendent de l'autre. . . La seconde merveille est, quoique nous soyons à trente lieues ou environ de Tadoussac, néanmoins l'eau est ici haute en même temps de la même marée qu'à Tadoussac » (Thwaites, *Jesuit Relations*; XLVI, 256). Fénelon avait certainement lu cette Relation.

123. Poste de Tadoussac — On sait que les topographes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce nom. Tel l'avait aperçu Fénelon vers 1670, tel devait, cinquante ans plus tard, le retrouver le P. Laure, auteur d'une curieuse *Relation du Saguenay* (1720-1730) : « Tadoussac, écrit-il, qui ne consiste qu'en une maison de bois et un

Il y a tout au devant et à la vue de québec une rivière nommée S : Charles laquelle est admirable pour mettre des vaisseaux à l'abri, un navire de quatre cent tonneaux y entre tout chargé, de haute marée, et y est en seureté comme dans le meilleur havre du monde, parce que cette rivière serpentant beaucoup dès son entrée, les navires y sont à l'abri de tous les vents d'abord qu'ils ont passé le premier coude¹²⁴. Le fonds est mesme (206) une vase fort propre pour eschouer les navires, qui demeurent à sec de basse marée en certains endroits, et dans d'autres il y reste toujours de l'eau pour les faire flotter, du moins à demy, lors mesme que la marée est tout à fait retirée, il n'i a qu'à oster quelques roches perdues qui sont à l'entrée, ce qui est fort facile parce que de basse marée elles demeurent tout à sec, et à baliser quelques endroits de la ditte rivière, dans laquelle il est d'autant plus facile d'entrer qu'on peut mouiller l'ancre dans un beau et grand bassin qui est au devant¹²⁵, dans lequel on peut attendre sans risque le vent et la marée propre pour cela, le mouillage y estant excellent.

Quoy que je n'aye pas resoleu de descrire dans ces mémoires les lieux particuliers du canada, néanmoins comme québec est le principal, et le séiour de mr l'évesque, de mr le gouverneur et de mr l'intendant, ie crois que ie dois en dire quelque chose, et ie choisis ce lieu pour en parler parce que l'ay fait mention de la rivière S : charles qui est tout devant.

Québec est situé sur une montaigne moins eslevée que le mont valérien¹²⁶. Il y a trois maisons religieuses fort bien basties et qui vivent presque aussi commodément qu'an france, à sçavoir les pp. jésuites, les urcellines et les hospitalières. Ces dernières sont celles qui font le plus de bien¹²⁷ et qui sont néanmoins les plus misérables si on a esgard aux dépenses qu'elles sont obligées

magasin» (Thwaites, op. cit. LXVIII, 26). Une excellente monographie de la région est celle de M. G. Tremblay (Chicoutimi, 1922).

124. A cause de ses nombreux méandres, les montagnais appelaient cette rivière *Cabirecoubat* «à raison qu'elle tourne et fait plusieurs pointes» (Sagard, *Hist. du Canada et Voyages* : I, 159).

125. *Beau bassin* — C'est précisément à l'embouchure de la rivière Saint-Charles qu'on a établi le magnifique bassin Louise, terminé en 1890.

126. *Description de Québec* — La description de notre missionnaire est superficielle et banale. — *Mont Valérien* — Il ne s'agit pas de la place forte (formée après 1830), mais du lieu de pèlerinage familial aux prêtres et aux séminaristes de Saint-Sulpice. C'est là qu'ira mourir, en 1677, M. de Queylus, ancien supérieur du Canada. Devait y habiter également un petit-neveu de notre missionnaire, Augustin de Salignac-Fénelon, catéchiste et «évêque» des jeunes Savoyards, guillotiné en 1794 (Hérissey, J., *Le Mont Valérien*, Paris, 1934).

127. *Hôtel-Dieu* — Toutes les sympathies du jeune sulpicien vont aux religieuses de l'hôpital, — sympathies d'ailleurs partagées par Talon, qui s'intéressa toujours particulièrement à cette communauté.

de faire pour les malades et blessés. Il y a une quatrième maison religieuse qui est celle des récollets qui ne fait que commencer, ceux cy sont logés dans le bas sur le bord de la rivière S : charles. Outre ces maisons religieuses qui ont chacune leurs esglises, il y a encore la grande esglise qui ioint au Séminaire et mr l'esvesque qui est aussi située au haut de la montaigne, avec un nombre de maisons ramassées. Au dessus de tout cela il y a un méschant fort qui ne peut résister qu'à des sauvages, et cet néanmoins la seule fortification qu'il y aye dans le pais¹²⁸.

(206-v.) Les reste de la ville de Québec est dans le bas entre la montaigne où est la ville haute et la grande rivière.

De dessus cette montaigne, et surtout de l'enclos du séminaire, on voti au dessous un grand bassain qui peut avoir quatre ou cinq lieues de tour dans lequel à la veue de québec, il se précipite de cent pieds de haut une jolie rivière, avec tant de bruit qu'on l'entent à deux lieues de là¹²⁹. De ce bassain il sort quatre branches ou plutost quatre canauds différent qui font une belle diversité, dont les deux qui descendent en bas sont formés par l'isle d'orléans, laquelle s'oposant au courant de la grande rivière, la partage en deux parties, et lui permet de se réunir dans le bas de la ditte isle. La rivière S : charles forme le troisième canal, et la grande rivière qui descend du montréal le quatrième, tellement qu'à proprement parler ce ne sont que deux grands canauds qui se croisent et qui paroissent néanmoins comme quatre branches différentes. Tout le pais qui borde ce bassain et ces canauds aussi bien que l'isle d'orléans est habité, en telle sorte que, de dessus cette montaigne où est québec, on a le plaisir de voir des terres très belles et garnies de maison, avec le bassain et els canauts, ce qui rend la veue la plus belle du monde¹³⁰.

Après cette petite description de québec, il faut reprendre celle du reste des rivières du canada, dont je n'ay pas encore

128. *Meschant fort* — Le magasin d'armes ne valait pas mieux : « Frontenac n'y trouva qu'une quarantaine de vieux fusils » (Lorin, *Le Comte de Frontenac* : 33). Malgré des travaux exécutés sous Frontenac, le fort était loin d'être en parfait état de défense lorsque la flotte de Phipps mit le siège devant Québec (1690). Voir l'ouvrage bien documenté d'E. Gagnon : *Le Fort et le Château Saint-Louis* (Québec, 1895).

129. *Chute d'eau* — La cataracte de Montmorency, connue autrefois sous le nom de *Saut de la Vache*, a 83 mètres de hauteur, c'est-à-dire 33 de plus que le Niagara, mais sa largeur ne dépasse pas 50 m. Elle se trouve à 9 km. de Québec. Au XVII^e siècle, avant la rumeur et la trépidation de la vie moderne, pouvait-on entendre de la capitale le bruit des eaux? nous en douterions, si notre témoin peu suspect ne l'affirmait ici.

130. *Point de vue* — Fénelon contemple ici la vue qu'on découvre de la *Terrasse* dont les Québécois sont justement fiers. On lui souhaiterait la plume de son frère pour décrire les charmes de ce panorama que tous les voyageurs ont célébré à l'envi.

parlé. Tout devant l'habitation appelée des trois rivières il y en a une assez belle qui, en se jettant dans la grande, se divise en trois branches, mais comme elle est difficile pour la navigation presque dès son entrée et que les terres qu'elle arrose paroissent fort stériles, ie n'en diray rien si ce n'est qu'il ne laisse pas de dessendre par là quelques sauvages pour le trafic des peaux de castors et d'élan¹³¹.

Le reflux de la mer monte jusques à cette rivière qu'elle enfle mesme de deux pieds quoy qu'elle soit distante de la mer de cinquante lieues¹³².

A douze lieues de cette rivière, en remontant toujours (207) la grande, on en trouve une autre du costé du midy qui vient du pais qui approche la nouvelle hollande. Cet par là qu'on alla en guerre à la cinquiesme nation des Iroquois qui ne sont pas sur l'ontario¹³³. Les barques y montent dix huit lieues depuis son embouchure jusques au fort S : louis. Il y avoit deux compagnies en garnison au moins d'aoust dernier, je ne sçay si on les a changées¹³⁴.

Au dessus de ce fort il y a une petite demi lieue de rivière où les basteaux ne peuvent pas aler sans que la rivière soit accomodée, après quoy ils peuvent remonter dans la rivière ou dans le lac champlain soixante lieues, en aprochant toujours des hollandois, sans nulle difficulté.

Le las a presque quarante leues de long. Il y a dedans une isle où mr de Courcelles et mr Talon on fait faire un fort qui est gardé par des soldats françois¹³⁵. Tout ce lac est bordé de plusieurs beaux endroits où les terres paroissent fort bonnes. Elles y sont couvertes de quantité de pins propres pour faire des mats et des planches, et desquels on peut tirer du goldron. Il y a aussi beaucoup de chesnes qu'on feroit facilement descendre par la ditte

131. *Saint-Maurice* — On ne peut attendre de Fénelon qu'il donne à cette rivière son nom actuel : jusqu'au XVIII^e siècle, on l'appela tout simplement « les Trois Rivières », à cause de son delta. Le populaire disait souvent « Les Chenaux ».

132. *Marées dans le fleuve* — C'est, en effet, à partir de Trois-Rivières que l'influence de la marée se fait sentir dans le Saint-Laurent et que les navigateurs doivent en tenir compte.

133. *Cinquième nation* — Il s'agit des Agniers (cf. note 73).

134. *Fort Saint-Louis* — On voit par ce détail que Fénelon s'était arrêté au fort Saint-Louis (plus tard Chambly) en août 1670, avant de rencontrer Talon à Québec et s'embarquer lui-même pour la France.

135. *Fort du lac Champlain* — Ce fort fut érigé en octobre 1665. Terminé le 15, fête de sainte Thérèse, on lui donna le nom de la Vierge d'Avila. Il ne reste plus le moindre vestige de ce fort aujourd'hui. Il fut abandonné avant 1757. On le trouve marqué sur la *Carte du Canada* . . . (De l'Isle, Paris 1703).

rivière, n'i aiant qu'un endroit difficile, et l'on n'auroit au pis aler qu'à mener le bois dans des basteaux ou en faire des cajeux¹³⁶ jusques au dessus des rapides, et après le jetter dans la rivière pour le ramasser en suite au dessous dans un bassin qui se forme devant le fort S : Louis où la rivière n'a pas de courant, du moins il est fort imperceptible. Mr le moine, habitant du montréal, croit avoir descouvert une mine de plomb aux environs de ce lac.¹³⁷

Cette seule rivière n'est guierre moins grande que la seine à paris. Le l'ay vue depuis son embouchure jusques à six ou sept lieues dans le lac champlain¹³⁸. Quantité de françois qui virent tout le reste du dict lac et celui du S : Sacrement qui en est séparé par un saut, et mesme le pais de la nation iroquoise (207-v.) voisine de la nouvelle hollande, lors qu'on alla brusler les villages des dicts Iroquois pourroient donner des mémoires fort exacts de tous ces pais.

Il est vray que de la manière dont tout le monde en parle, il semble qu'on pourroit tirer de très grands avantages de ce lac champlain dont les extrémités qui aboutissent à la nouvelle hollande sont dans un climat fort tempéré et au quarante-deux ou quarante et troisieme degré d'élévation. On pourroit dans ces endroits y faire de la vigne qui viendrait parfaitement bien et qui fourniroit du vin à tout le pais du montréal et de québec, qui semble trop froid pour en avoir en abondance¹³⁹. Nous en avons assez dict pour faire connoistre qu'il ne serait pas difficile de descendre ce qu'on voudroit par la rivière de richelieu, qui n'a qu'une demi lieue de rivière bien difficile, outre que le chemin par terre est desja fait et qu'on a l'expérience de monter et de descendre plu-

136. *Cages* — Notre Périgourdin s'est assimilé sans effort la plupart des canadiannismes de l'époque. Dès 1640, dans la *Relation* du P. Le Jeune, on trouve le mot *caieux* (ou *cajeux*). Voir au mot *cage* dans un article de notre collègue Jacques Rousseau (*Le parler canadien*. . . *Cahier des Dix*, no 34 : 197).

137. *Goudron, mines* — L'intendant Talon s'intéressa vivement à tous les produits qu'on pouvait tirer du pays. Il recevait volontiers des renseignements sur les mines, et, quant au goudron, il avait même fait venir de France un « faiseur de goudron » (Cf. Vachon, M. A., DBC : I, 636).

138. On ne peut qu'admirer la curiosité et l'esprit d'entreprise de notre missionnaire. Son ministère fini à Gandatsetelagon, Fénelon quitta sans doute ce village en juin ou juillet 1670, longea la rive nord du lac Ontario (il dit ne pas connaître la rive sud), entra dans le Saint-Laurent, puis s'engagea dans le Richelieu, qu'il remonta au-delà du fort Chambly.

139. *Vins du Canada* — Fénelon s'avance beaucoup en prétendant que la région du lac Champlain serait propre à la viticulture. C'était aussi, il est vrai, l'opinion du P. Bruyas, en 1668. L'expérience a prouvé, depuis, que seule l'extrémité sud-ouest de la province d'Ontario (en particulier le comté d'Essex) est apte à donner de bons vins, ce qui est dû à « la douceur exceptionnelle du climat » de cette contrée (Salone, *Colonisation*. . : 200, note).

sieurs choses sur cette rivière pour le service des forts qu'on a fait bastir au dessus de ces rapides¹⁴⁰.

On avoit autrefois pencé, que si sa majesté vouloit acheter la nouvelle hollande, ce seroit un bien inestimable pour le canada¹⁴¹ parce que ce poste rendroit les françois bien plus absolument les maîtres des Iroquois et de leur trafic, qu'ils vont faire à la nouvelle hollande sans pouvoir aler ailleurs que l'habitation de l'ontario dont nous avons parlé et qu'on ne laisseroit pas de faire par d'autres raisons qui regardent le trafic des autres sauvages et le transport des mines de cuivre. De plus, cette nouvelle hollande estant entre les mains du roy, elle serviroit bien plus commodément pour le canada que les ports de l'acadie à recevoir les navires durant l'hiver parce que l'air y est encore plus doux et plus tempéré (208) outre que le chemin pour la communication avec québec et le montréal est bien plus facile, puisque, comme nous l'avons desja dict, on peut aler toujours par eau jusques au bout du lac champlain, qui aboutit presque à la nouvelle hollande, après quoy passant seulement quelques terres dans les bois on rencontre des rivières qui par un cours différent vont passer à orange et en suite à manate¹⁴², capitale de la nouvelle hollande, où elles se deschargent dans la mer. On est assuré de tout cela, mais la grande difficulté est de pouvoir tirer ce pais des mains des anglois, qui l'ont usurpé sur les hollandois en se saisissant des forts et de la rivière, et qui leur est d'une grande commodité puisqu'ils ostent par là aux estrangers un pais qui estoit entre la nouvelle angleterre et la virginie, qui ont esté de tout temps à eux. Il y a pourtant une circonstance qui pourroit donner quelque espérance de pouvoir accheter cette nouvelle hollande, qui est que cet mr le duc d'yor qui en est le maistre et non pas ceux de la nouvelle

140. *Passage difficile* — Appelé autrefois le Sault-aux-Iroquois, ce passage n'était autre que les rapides du Richelieu ou de Chambly, qu'on a tournés grâce au canal de Chambly (12 milles ou 19 kms.) creusé de 1841 à 1843.

Quant aux chemins de terre, ils furent ouverts dès l'hiver de 1666-1667, du fort Chambly à Montréal, puis du fort Sainte-Thérèse au fort Chambly, par ordre de M. de Tracy, qui, malgré les représentations de M. de Salières, imposa aux soldats ces dures corvées.

141. *Achat de la Nouvelle-Hollande* — Dès novembre 1666, Talon proposait à Colbert l'acquisition de ce territoire. Les tractations entre Tracy et Van Corlaer (dit Corlar) durent être poussées assez loin, puisque c'est en se dirigeant vers Québec que ce dernier se noya (1667). Au demeurant, Louis XIV avait bien d'autres soucis en tête !

142. *Orange, Manhatte* — Manhattan comme on sait, est le nom de la future New-York. Quant à Orange, ou Nouvelle-Orange, on devait bientôt la rebaptiser Albany.

engleterre¹⁴³. On dict que cet un fort beau pais et bien plus avancé en toutes choses que la nouvelle france. Les hollandois qui y sont en grand nombre sont fort à leur ayse. Il est vray que depuis que les anglois en sont les maistres, ils sont un peu maltrettés. Un de ces hollandois nommé corlard¹⁴⁴ fort accrédité devoit venir il y a quelques ennées à québec pour faire des propositions avantageuses et donner de bons mémoires, mais malheureusement il se noia en chemin dans le lac champlain. Comme toutes ces propositions sont un peu difficiles à exécuter, il est toujours bon de travailler à l'acadie et à l'ontario, pour ne porter pas de retardement à des entreprises qui paroissent nécessaires¹⁴⁵.

Je ne parle pas de cette grande rivière qui se joint au fleuve au dessus et au dessous de l'isle du montréal, parce que j'en ay assez dict dans d'autres endroits, lors que j'ay faict voir l'utilité qu'on tireroit de faire un passage de la grande rivière dans celle de S : pierre (208-v.).

**MÉMOIRE DES CHOSES DONT LE CANADA ABONDE LE
PLUS, ET DONT ON A DESJA PARLÉ**

Outre tout ce qu'on peut espérer de la culture des terres du Canada qui produisent ou produiront tout ce que celles de france donneront de meilleur, on peut encore avoir en canada les avantages suivents :

Premièrement, les pêches très abondantes de molues, de mar-souins, lousps marains, anguiles, saumons, et la plus part de ces poissons ne sont pas seulement propres pour la norriture des habitans du pais, mais encore pour faire de l'huile qui sert à plusieurs usages, et de laquelle on feroit un très grand trafic.

Secondement, l'abondance desja remarquée de toute sorte de bon bois, non seulement pour la marine et le merrain et pour faire

143. *A qui appartient la Nouvelle-Hollande en 1670.* — Depuis mars 1664, Charles II d'Angleterre avait cédé à son frère Jacques, duc d'York, toutes les terres comprises entre la rivière Connecticut et la baie Delaware (Cf. Thwaites, *Jesuit Relations* : L, 321).

144. *Corlar* — C'est ainsi que les Français écrivaient le nom d'Arendt Van Corlaer, appelé *Van Curler* par les Anglais. Ce personnage, qui devait exercer dans son petit pays une influence aussi considérable que salutaire, était cousin du fameux Van Rensselaer ; mais sa politique s'avéra autrement libérale ! C'est lui qui s'entremît auprès des Iroquois pour obtenir la délivrance du père Jogues, et finalement le fit évader (Thwaites, *op. cit.* XXV, 48 sq.)

145. *Encore le poste de l'Ontario* — Il est remarquable combien Fénelon insiste sur la nécessité et l'urgence d'établir ce poste, qui allait être Cataracoui. Le conseil revient sous sa plume comme un véritable leitmotiv !

un utile commerce en Espagne et en Portugal, mais bien plus encore pour les Isles de l'Amérique où il n'y a point de bois propre pour faire des planches et des meubles¹⁴⁶.

Troisièmement, le goudron qu'on y peut faire en abondance, y ayant quantité de pins très propres pour cela¹⁴⁷.

Quatrièmement, les mines de fer, d'autant plus utiles pour la construction des navires et le commerce qu'elles sont sur le bord de la grande rivière¹⁴⁸.

Cinquièmement, les mines de cuivre qu'on est quasi assuré de trouver, puis qu'on en voit déjà de gros morceaux tout raffinés sur le bord du lac supérieur, qui ne peuvent s'être formés là, et dont il faut que les carrières ne soient pas loing¹⁴⁹.

Sixièmement, une mine de plomb proche du lac Champlain¹⁵⁰.

Septièmement, des fontaines d'eau salée au pays des Iroquois. Il y en a aussi d'autres du côté du Montréal. Il y a des personnes qui croient qu'il y a du soufre chez les Iroquois¹⁵¹.

(209) Huitièmement, le chanvre et l'ortie, qu'on peut tirer de tout ce pays en très grande abondance¹⁵².

Neuvièmement, le charbon de terre dont on est assuré et qui est dans des lieux fort commodes pour l'embarquer, et très abondant¹⁵³.

146. Commerce du bois — Fénelon en a déjà parlé à plusieurs reprises. Ceux qu'intéresse particulièrement la question économique d'autrefois, pourront se référer utilement à l'ouvrage de M. J.-N. Fauteux : *Essai sur l'Industrie au Canada sous le régime français* (Québec, Proulx, 1927, 2 vols.)

147. Cf. Fauteux, *Essai*, . . . : II, 308-332.

148. Voir notre note 90 et Fauteux, *Op. cit.* : I, 37-55.

149. Cuivre : sur la fantaisie des premières découvertes, cf. Fauteux, *op. cit.* : I, 3-19.

150. *Op. cit.* : I, 30-37.

151. *Op. cit.* : II, 401-405.

152. Salome rapporte (*La Colonisation*, . . . : 201) comment Talon, ayant distribué de la graine de chanvre et en ayant semé lui-même en 1666, eut recours à un moyen énergique pour obliger les habitants à poursuivre cette culture : « Il se saisit de tout ce qu'il trouve de fil dans la colonie. Il n'en donne qu'à ceux qui s'engagent à le rembourser en chanvre ». Sur le développement des métiers à tisser, cf. Fauteux, *Essai*, . . . : II, 444-482.

153. Charbon — De bonne heure, les missionnaires signalèrent la présence de charbon au pays (v.g. le P. Biart en 1616 ; de même, le P. Le Jeune vingt ans plus tard). En 1666 Talon en personne crut en avoir découvert une mine sous la falaise de Québec ! et, presque contemporain de Perrette, l'Intendant disait déjà son espoir qu'on pourrait bientôt « se passer du charbon d'Angleterre » (Lettre du 13 nov. 1666). Ce beau rêve n'eut pas de suites. Par contre, les importantes mines du Cap Breton semblent avoir été connues dès 1654. C'est évidemment à ces dernières que Fénelon fait ici allusion. (Cf. Fauteux, *op. cit.* : I, 19-25).

Dixiesmement, toute sorte de fourrure de castor, de loutres, de martes et autres, avec les peaux d'élan.

Messieurs de la compagnie des indes occidentales retirent le quart de tout les castors qu'on porte en france et le dixième des peaux d'élan. Le roy retire aussi dix pour cent de toutes les marchandises qui se trouvent dans les navires qui arrivent à québec ¹⁵⁴.

Outre la grande brasserie faite par l'ordre de mr Talon qui donnera bien du revenu au roy, il a fait faire quantité d'autres choses très utiles au pais par les ordres que monsieur colbert, surintendant général du commerce, luy a donné, de la part du roy, dont voicy les principales ¹⁵⁵ :

Il a fait bastir un grand magasin dans la ville de québec où l'on pourra tenir toute sorte de marchandises et où il y a mesme de grandes caves pour tenir la bière qu'on tirera de la brasserie pour vendre aux habitants ¹⁵⁶.

Secondement, il a fait faire une habitation dans la petite rivière S : charles qu'on nomme les Islets, ¹⁵⁷ où il y a une grande basse court qui sert comme de pépinière pour tout ce qu'on veut faire multiplier dans le pais, car on y eslève toute sorte de volailles, de coqs d'Inde, de canards, d'outardes, d'oies, de pigeons, et choses semblables pour en distribuer aux habitants du pais qui les font de suite multiplier, chacun chez eux ¹⁵⁸. Il a fait faire encore dans ces mesmes Islets une belle oubellonnière pour la brasserie et de grandes granges dans lesquelles on nourrit bon nombre de cales et chevaux et quantité de boeufs et autre bétail.

154. *Profits du commerce* — La Cie des Indes Occidentales obtint son monopole en 1663, mais ne commença à en exercer les droits qu'en 1665. L'agent général à Québec était le sieur Le Barrois. Son commis général Jean Doublet, véritable figure de corsaire, s'installe à Gaspé pendant l'été de 1665. L'impôt de dix pour cent voté par le Conseil souverain avait été vivement combattu, mais subsistait toujours en 1670. (Cf. *Jugements et délibérations du Conseil souverain* : I, 7, 193).

155. On ne peut nier que l'auteur du *Mémoire* n'ait en vue, dans les passages qui suivent, l'apologie de Talon et de son oeuvre. Il est possible que le but laudatif ne soit que secondaire : il n'apparaît pas moins à chaque ligne.

156. *Magasin* — Une fois rentré en France, Talon voulut céder ce magasin au Roi. Il l'estimait à 14,365. # . . En 1682, le feu y causa des dommages et finalement l'ex-intendant n'en obtint que 4,000 !

157. *Les Islets* — Cette ferme-modèle se développa et devint « l'une des plus considérables du pays », suivant les propres termes de l'Intendant. En 1671, les Islets, avec les trois bourgs déjà fondés par Talon, furent érigés par le Roi en baronnie. Talon devint ainsi Baron des Islets, en attendant de recevoir (1675) le titre de « comte d'Orsainville » (Cf. P.-G. Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, Beauceville, 1927).

158. E. Salone et H. Lorin, dans leurs deux ouvrages déjà mentionnés, font grand cas de ce passage du *Mémoire* relatif à la basse-cour modèle.

(209-v.) Troisièmement, Il a fait entreprendre une tannerie pour le débit des cuirs de bœuf et de vaches qui sont dans le pays et qui demeurent comme inutiles, faute d'avoir le moyen de les faire passer. Cette tannerie qui est déjà avancée servira aussi pour accommoder les peaux d'élan et cerfs qu'on tire du pays¹⁵⁹.

Quatrièmement, il a fait bastir un navire qui a déjà passé plusieurs fois en France, et il en faisait commander un autre de quatre cent tonneaux à la fin du mois d'avril dernier dans la petite rivière St. Charles, qu'il a fait visiter et qui a été trouvée très propre pour cela¹⁶⁰.

Cinquièmement, il avait envoyé au cap où est la mine de fer afin d'y faire travailler à une forge pour la mettre en valeur¹⁶¹.

Sixièmement, Il a envoyé visiter tous les bois de chênes qui se trouvent en abondance le long de la grande rivière ou d'autres qui se déchargent dedans, avec défense à tous les habitants de les gâter ni brûler¹⁶².

Enfin, il a encore fait plusieurs autres choses importantes pour le bien du pays, et qui regardent la justice ou le secours des familles misérables qui seraient trop longues à décrire.

Avant finir, je crois qu'il est à propos de dire quelque chose concernant la religion, afin de faire voir en quel état elle est à présent en Canada. Il y a quarante ans qu'on travaille à la conversion des sauvages sans néanmoins avoir fait de grands progrès, puisque toute l'église des sauvages consiste à une centaine de personnes, petits [et] grands, qui se trouvent parmi les Hurons, et peut-être autant parmi les Algonquins, que l'on ne peut pas compter pour grand-chose, d'autant que ceux-là même ne sont pas pour la plus part trop bons chrétiens, surtout les Algonquiens qui s'adonnent perpétuellement (210) à l'ivrognerie, et qui courent continuellement dans les bois sans donner le temps aux pères Jésuites

159. *Tannerie* — La première tannerie du Canada fut celle de François Bissot, installée à la Pointe-à-Lévy. « Déjà fort avancée » en 1670, elle devait être achevée en 1671. Cette nouvelle industrie connut un grand succès. À la mort de Bissot, l'établissement passa aux mains de son gendre, Étienne Charest. (F. Fauteux, *Essai*. : II, 405-444).

160. *Construction de navires* — Voir ce que nous en avons déjà dit et aussi, dans Fauteux, le chapitre intitulé *Constructions navales* : I, 220-282.

161. *Forge* — Fénelon en a déjà parlé (fol. 201). Voir Fauteux, *op. cit.* : I, 55-127.

162. *Conservation des forêts* — La « défense » dont le missionnaire eut connaissance avant son départ était datée du 2 septembre 1670 et intitulée : *Ordonnance au sujet de la protection des bois et de la construction des vaisseaux en ce pays*. Conservée aux Archives judiciaires de Montréal cette ordonnance a été publiée, avec celles qui suivirent, par P.-G. Roy (dans BRH : XXV (1919), 168 sq.).

de les instruire et de les mettre dans la pratique de notre S : religion. Les hurons sont plus dociles, moins débauchés et plus sédentaires, mais avec tout cela il se commet parmi eux beaucoup de désordres de vin et d'impureté, quelque soin et quelque précaution que prennent pour l'empêcher les pères Jésuites qui les gouvernent¹⁶³. Je ne sais pas précisément de quelle manière va la religion dans les missions esloignées des Iroquois et des otavats que ces bons pp. occupent. Il faut croire¹⁶⁴ leurs relations puisqu'elles sortent de personnes sincères et vertueuses, mais je suis fort assuré que ce que nous avons vu durant deux ans dans les missions des Iroquois du nord du lac ontario ne nous a pas trop édifiés.¹⁶⁵ Peut-être que ceux-cy, quoy que d'une mesme nation sont plus pervertis, et je ne doute pas qu'il ne puisse avoir du défaut dans notre conduite qui empêche le progrès que feroient des missionnaires plus saints et plus éclairés que nous. Mon sentiment là dessus, sans néanmoins me mesler de rien décider, seroit qu'il faut rendre les sauvages raisonnables avant pouvoir établir chez eux solidement la religion, en les policent et les accoutument à une vie sédentaire¹⁶⁶. En effet, y a-t-il rien de si contraire aux loix de l'esglise que cette vie vagabonde qu'ils mesnent constamment dans les bois. Comment peuvent-ils sanctifier les

163. *Religion des sauvages* — Dans les lignes qui suivent, Fénelon fera part de ses propres expériences de missionnaire. Il sera plutôt pessimiste dans la pratique, si « son sentiment », comme il dit, le porte au contraire vers un bel idéalisme.

164. « Il faut croire » . . . Fénelon avait d'abord écrit : « Il faut croire habituellement leurs relations » . . . mais cet adjectif malencontreux a été raturé très lourdement, au point d'être devenu indéchiffrable et de ne plus se laisser lire que par transparence ! (Nous donnerons une reproduction de ce passage, ainsi que du début du *Mémoire*). Il est à supposer que le missionnaire avait écrit tout bonnement ce « habituellement » et que, plus tard, communiquant son manuscrit à quelque ami ou supérieur, celui-ci lui fit comprendre ce qu'il avait de fâcheux.

165. Nous avons déjà cité cette appréciation à propos de la mission de Kenté (*Cahier des Dix*, no 33 : 148 sq.).

166. *Franciser les sauvages* — Notre missionnaire aborde ici, en passant, un problème vital de l'évangélisation des sauvages : valait-il mieux commencer par les européaniser, c'est-à-dire faire de ces nomades-nés des sédentaires, en les groupant tout près des centres de civilisation, en leur enseignant la langue des nouveaux maîtres du territoire ? Ou était-il préférable pour le missionnaire de les laisser à leurs coutumes ancestrales en s'y conformant lui-même dans une certaine mesure, en les suivant dans leurs pérégrinations, en leur enseignant la bonne nouvelle dans leurs propres idiomes ? C'était la méthode d'« adaptation » dont usaient les Jésuites du Canada comme ceux de Chine et du Paraguay.

En se déclarant pour la méthode de « francisation », Fénelon abondait dans le sens de Talon et des autres « puissances », qui visaient surtout à faire des sauvages de nouveaux et parfaits sujets de Sa Majesté. Dès 1668, on paraît travailler en ce sens. On encourage les missionnaires autres que les jésuites : sulpiciens, récollets. Cette même année Mgr de Laval fonde son séminaire où il mêle aux petits Français quelques jeunes sauvages : « Tous sont vestus à la françoise et on leur apprend à lire et à écrire comme en France », assure Marie de l'Incarnation (*Lettres* : II, 389).

festes et observer le caresme ? Je scay que la nécessité dispance de bien des (210-v.) choses et que la loy de l'esglise n'est pas contraindre à la loy naturelle qui permet qu'on cherche ce qui nous est absolument nécessaire, comme l'est la norriteure à ces pauvres sauvages,¹⁶⁷ mais cela n'empêche pas qu'on ne doive porter ces peuples à une vie qui soit plus conforme à nostre religion comme seroit celle qu'ils prendroient si on leur inspirait de s'establir parmi les françois. Ils auroient des bestiaux, ils desfricheroient des terres et feroient le reste de leur petit mesnage qui les nourriroit, sans aler courir dans les bois avec tant de fatigue et de peine. On peut mesme dire que, aiant quelque chose à perdre, le roy en seroit mieux le maistre que dans l'estat présent auquel ils peuvent emporter toutes choses avec eux. L'unique moien qui me semble donc assuré pour la conversion de ces peuples, est que le roy s'en rende bien le mestre, parce que pour lors il les obligera à tenir ce qu'ils auront une fois promis à Jésus Christ et à ne point changer lors qu'ils auront embrassé notre sainte religion.¹⁶⁸ Car il faut pas croire que ces pauvres gens se fassent chrestiens par des motifs bien solides, et qui les retienne s'ils n'i sont forcés. D'ailleurs, les premières conversions se font parfois par faiblesse et par manque de connoissance. Les pp. Jésuistes qui sont des gens d'esprit proposent beaucoup de mistères difficiles mesme aux peuples les plus policés. A des hommes qui n'ont pas une éducation guière plus relevée que celle des bêtes leur esprit n'a garde de les concevoir, et néanmoins dès la première conversation, ils répondront qu'on a

167. En tant qu'ecclésiastique, Fénelon attache naturellement une grande importance à la pratique extérieure de la religion. Il ne manque pas de nuances cependant et sent bien l'incompatibilité qui règne entre l'existence chère aux sauvages et la vie idéale du chrétien. Il n'est pas formaliste, il admet qu'à l'impossible nul n'est tenu. En un mot, il n'est pas janséniste !

168. *Rendre les sauvages sédentaires* — Il semble que l'avenir, sur ce point, ait donné raison à Fénelon dans une certaine mesure. Appelés à disparaître tôt ou tard, les Indiens, avant de mourir, devaient du moins trouver dans des « réserves » et villages tels que Lorette et Caughnawaga, maints avantages de la civilisation, tout en conservant quelque chose de leur caractère ethnique.

Par ailleurs, cette méthode a rencontré l'opposition de maints philosophes et éducateurs. Parmi ces derniers, je citerai l'abbé Verreau : « C'a été l'erreur des ministres de Louis XIV de croire qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'arracher nos sauvages à la barbarie, que de leur donner les habitudes françaises du XVII^e siècle . . . Ils semblent n'avoir pas compris que ce qui constituait le caractère des sauvages, — ce mélange d'audace et de ruse, d'énergie et d'insouciance, d'intelligence et de préjugés, cette perfection des sens — j'allais dire de l'instinct : ils ne comprenaient pas que tout cela était les restes d'une ancienne civilisation, transformée, lentement peut-être mais forcément, par les milieux divers que ces peuples avaient traversés. On ne remonte pas le cours des siècles plus facilement que le courant des fleuves » (Yon, Armand, *L'abbé Verreau*, Montréal, 1934 : 129).

raison et que ce qu'on dict est vray, ce qui marque qu'ils parlent sans connaître (211) ce qu'ils disent. Je crois mesme qu'il y en a fort peu qu'on ne peut réduire à se faire baptiser, mais ils ne quitteroient pas pour cela leur vie libertine qui est l'essentiel de la conversion, et ils ne le feroient que par une peure complaisance, et pour ne pas désobliger les missionnaires qu'ils croient être fort accrédités parmi les françois. Il y en a d'autres qui ont des motifs d'intérêt qui les portent à rechercher des personnes qui leur donnent et qui les assistent comme font les missionnaires. Enfin on en voit fort peu qui cherchent dieu pour dieu, et cela nous doit d'autant moins surprendre que nous trouvons presque cette mesme conduite parmi les peuples policés qui sont bien plus capables d'une religion¹⁶⁹.

Les françois menent à la vérité une vie plus réglée pour l'ordinaire en ce pais là qu'en france. On voit des peuples fréquenter très souvent les sacrements et s'adonner aux pratiques de piété en assistant tout autant qu'ils peuvent au service divin. Les meurtres, les vols et les impuretés y sont châtiés¹⁷⁰. Ainsi l'on peut dire qu'on doit le bon ordre qui se trouve établi dans ce pais aux soins que monsieur l'esvesque a de fournir de bons ecclésiastiques pour prêcher par leurs parolles et leurs actions la véritable doctrine, et à ceux de mr le gouverneur et de mr l'intendant qui n'oublient rien pour maintenir la iustice et faire reigner iésus christ dans tous

169. Nous avons déjà cité ces passages en parlant de l'oeuvre apostolique accomplie par François de Fénelon à Kenté (*Cahier des Dix*, no 33, 1968; 149-150). Il est évident que notre missionnaire ironise, lorsqu'il parle de ces « bons Pères », « gens d'esprit », peut-être « plus saints et plus éclairés » que lui, et qui se flattent d'obtenir toujours de nombreuses conversions. Quant à lui, il affirme sans ambages que les conversions des sauvages sont ou imparfaites ou intéressées, — et parfois les deux ! . . . Il est vrai qu'après 1667, les *Relations* semblent se faire moins optimistes. Le P. LeMercier écrira, cette année-là : « Ils avouent bien (les indigènes) que ce que je leur enseigne est très raisonnable, mais le libertinage l'emporte sur la raison » (Thwaites, *Jesuit Relations* : L, 304).

A son tour, Thwaites lui-même forcera la note à peine quand il écrira : « There is room seriously to doubt whether more than the merest handful of North American Indians have ever really been converted to the creed of the Nazarene » (*France in America*, vol. VII of *The American Nation*. . New York, Harper Bros., 1905 : 140-141).

170. Nous savons déjà que, le lendemain même de l'arrivée de Fénelon, on pendait un faux monnayeur à Québec. Les criminels échappaient rarement aux rigueurs de la loi. De même, on ne donnait la sépulture chrétienne qu'à bon escient. L'annaliste des Jésuites note, le 19 juillet 1667 : « Le sieur Bondy estant ivre, noyé vers l'Ile d'Orléans », et, le 23 : On trouve le corps de Bondy. On l'enterre comme un chien vers notre moulin » (*Journal* : 355). Lire à ce sujet : Boyer, M. R., *Les Crimes et les Châtiments au Canada français* (Cercle du Livre de France, 1966).

ces pais barbares et sauvages. Cet aussi par ce moien qu'ils s'attireront les bénédictions du ciel, et qu'ils verront augmanter le canada, qui sera quelque jour avec l'aide de dieu un roiaume le plus beau et le plus chrestien du monde¹⁷¹.

171. Cette conclusion de Fénelon, nous rappelle, avec la note chrétienne en plus, la déclaration optimiste de son protecteur et ami Jean Talon : « Je ne suis pas un homme de cour, et je ne dis point par la seule passion de plaire au Roi et sans un juste fondement, que cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand ».

CONCLUSION

Tel est donc, dans son texte original et dans son intégralité, le *Mémoire* du sulpicien François de Fénelon, qui, pour les vieux généalogistes français, demeure simplement « celui qui prescha aux Iroquois ».

Nous n'avons ajouté qu'un peu de ponctuation et quelques signes diacritiques. Tel quel le factum se lit sans difficulté, même avec son style lourd, malhabile, et son orthographe parfois étonnante.

Mais, ce qui importe, ce sont surtout les idées de l'auteur. Toutes ne lui sont pas personnelles. On reconnaît un peu partout les visées, les projets de Jean Talon, le remarquable intendant de cette époque¹⁷², mais on admirera néanmoins que cet ecclésiastique d'à peine trente ans fasse preuve dans ces pages d'un esprit d'observation peu commun, d'un grand sens pratique et d'une réelle connaissance de la situation économique du pays. Son coup d'oeil s'étend à tous les besoins, ainsi qu'à toutes les ressources du Canada : aucune des faces du problème n'est négligée, et l'on voit tour à tour ce que peuvent donner la traite des fourrures, l'agriculture, le commerce du bois, la main d'oeuvre militaire, la nouvelle brasserie, l'élevage, la pêche.

Les passages les plus intéressants sont évidemment ceux qui ont trait à ses expériences personnelles de missionnaire, à ses courses apostoliques, à ses nombreuses navigations et surtout, en qualité de prêtre, à ses observations et jugements sur les sauvages, leurs moeurs, leurs tendances, leur conversion éventuelle et les fruits problématiques de celle-ci.

Sur ce dernier point, en particulier, on le trouvera peu optimiste, comme l'historien et économiste Emile Salone l'a déjà remarqué : « Quel que soit du reste l'auteur du mémoire, écrit-il, il

172. Sur les divers personnages de l'époque mentionnés dans le *Mémoire*, on consultera avec profit le *Dictionnaire biographique du Canada* (tome I pour ceux qui moururent avant 1701 ; tome II pour les autres). L'important article sur Talon de notre collègue M. André Vachon donnera une juste idée de la personne de l'Intendant ainsi que de ses projets, réalisés ou non (DBC : I, 629-646).

ne prend pas de ménagements pour nous apprendre que l'oeuvre de la conversion a échoué », et, plus loin, à propos d'un passage où Fénelon parle des « quarante ans depuis qu'on travaille » en ce sens, le même auteur ajoutera: « Voilà un témoignage formel et qui ne peut se récuser. Tenez compte tant que vous voudrez de la partialité du concurrent, doublez, triplez le chiffre du troupeau: la conclusion ne saurait varier ¹⁷³ ». Oui, en effet, il est bon de tenir compte des illusions perdues du jeune missionnaire, mais, n'importe! il a dit et bien dit ce qu'il voulait dire!

Nous avons dans nos annales si peu de semblables témoignages, que nous voudrions placer ce *Mémoire* auprès d'autres précieux documents de l'époque: les *Relations*, bien sûr, mais aussi le *Voyage* de MM. Dollier et de Galinée, l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, à laquelle est joint l'*Abrégé de Kenté*. Avec eux, cet écrit d'un prêtre intelligent et généreux contribuera à nous faire mieux comprendre combien laborieux et pénibles furent les commencements de notre pays, il y a exactement trois siècles!

¹⁷⁴



173. Salone, Emile, *La Colonisation de la Nouvelle-France*. Paris, Guilmoto, -905: 193-194).

174. Les notes que nous avons jointes au texte ont pour but de situer dans leur cadre historique les faits mentionnés par l'auteur. Elles furent naguère revues par le regretté chanoine Lionel Groulx, et, dans plus d'un cas, nous avons voulu tenir compte de ses observations.